



**HAL**  
open science

## **Approche genrée de la participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique : l'expérience du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel**

Martin Besnier

### ► **To cite this version:**

Martin Besnier. Approche genrée de la participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique : l'expérience du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel. Science politique. 2012. <dumas-00807907>

**HAL Id: dumas-00807907**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00807907v1>**

Submitted on 4 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

**Université Pierre Mendès France**

Institut d'Études Politiques de Grenoble

**Approche genrée de la participation coproductive des  
habitants en matière de sécurité publique**

*L'expérience du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel*

**Martin BESNIER**



Année 2011 – 2012

**Sous la direction de Laurence Dumoulin**

**Master PPCS, spécialité : « Villes, territoires, solidarités »**



**Université Pierre Mendès France**

Institut d'Études Politiques de Grenoble

Martin BESNIER

Approche genrée de la participation coproductive des habitants en  
matière de sécurité publique

L'expérience du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel

**Année 2011 – 2012**

Sous la direction de Laurence Dumoulin

# Remerciements

Je tiens à remercier toutes les femmes qui ont apporté leur contribution à ce mémoire.

Je remercie tout d'abord Laurence Dumoulin pour ses conseils précieux et sa disponibilité,

Merci également à Dominique Mansanti pour ses observations préliminaires,

Je tiens aussi à remercier ma mère pour la relecture de ce mémoire,

Je souhaite de même remercier Anne Wyvekens pour m'avoir adressé auprès de Céline Évita et pour m'avoir conforté dans le choix de mon sujet,

Je remercie particulièrement Céline Évita pour avoir accepté de s'entretenir avec moi et pour m'avoir introduit auprès des membres du collectif du 29 Juin,

Un grand merci enfin à ces membres du collectif du 29 Juin pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité, notamment à Solange Cabit, Agnès Desfosses, Brigitte Bertrand et Brigitte Liatard.

# Sommaire

Remerciements.....	3
Sommaire .....	4
Introduction :.....	6
<b>Partie I : La participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique dans le cadre des rapports sociaux de sexe et de la réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social.....</b>	<b>9</b>
Chapitre I : Définition des termes principaux.....	10
Chapitre II : Limitations et apports possibles d'une participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique. ....	15
Section 1 : Un contexte français défavorable à une participation coproductive.....	15
Section 2 : Les réticences et les risques liés à une participation coproductive en matière de sécurité publique. ....	16
Section 3 : Les apports possibles d'une participation coproductive en matière de sécurité publique.....	18
Chapitre III : Une réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social mobilisable par les institutions publiques. ....	20
Section 1 : Les analyses classiques d'explication de la délinquance par l'anomie urbaine et la baisse du contrôle social informel.....	20
Section 2 : Une réorganisation locale de la régulation sociale profitable aux institutions face aux insuffisances des mécanismes modernes d'intégration et de contrôle social. ....	22
Chapitre IV : L'influence des rapports sociaux de sexe locaux sur les trajectoires délinquantes des jeunes hommes.....	27
Section 1 : Description des mécanismes et conséquences du contrôle social sexué au sein des quartiers d'habitat social.....	27
Section 2 : Un contrôle social sexué et une injonction à la virilité comme quête de reconnaissance des jeunes hommes en réponse à leur exclusion sociale.....	29
Section 3 : Un contrôle social sexué et des trajectoires délinquantes renforcées par la peur de l'émancipation féminine. ....	31
Section 4 : Un rapport défaillant aux pères et grands-frères encourageant les trajectoires délinquantes des jeunes hommes. ....	32
<b>Partie II : L'influence de la réorganisation de la régulation sociale et des rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel dans l'émergence et la composition du collectif du 29 Juin. ....</b>	<b>38</b>
Chapitre I : Une expérience de participation s'inscrivant dans une réorganisation locale de la régulation sociale. ....	39
Section 1 : Un contexte et historique local contribuant à l'émergence du collectif du 29 Juin..	39
Section 2 : Un collectif informel s'inscrivant dans la réorganisation locale de la régulation sociale.....	46
Section 3 : Une instance de participation mobilisée par l'exécutif communal.....	50

Chapitre II : Des rapports sociaux de sexe locaux influant sur la composition du collectif du 29 Juin :.....	54
Section 1 : Une présence quasi-exclusive de mères de famille.....	54
Section 2 : Une composition du collectif s'expliquant par la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social.....	56
Section 3 : Un statut maternel sur-valorisé comme conséquence de la dépaternalisation légitimant les membres du collectif. ....	58
<b>Partie III : L'influence du collectif du 29 Juin sur le développement de la cohésion sociale et sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.....</b>	<b>61</b>
Chapitre I : L'action du collectif du 29 Juin en faveur de la cohésion sociale à Villiers-le-Bel. ...	62
Section 1 : Des partenariats et coproductions avec les institutions publiques locales.....	62
Section 2 : Les multiples apports des actions partenariales du collectif du 29 Juin. ....	68
Section 3 : Le collectif du 29 Juin comme acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale.....	71
Chapitre II : Les incidences de l'action du collectif du 29 Juin sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.....	74
Section 1 : Une réappropriation de l'espace public et un symbole d'émancipation féminine. ...	74
Section 2 : Un soutien au retour des pères et à l'intégration sociale des jeunes hommes. ....	76
Conclusion : .....	78
Bibliographie :.....	82
Liste des entretiens :.....	85
Table des annexes : .....	86

## Introduction :

Si le thème de recherche de la participation des habitants semble de plus en plus abordé, son caractère coproductif avec les institutions publiques et en matière de sécurité publique m'apparaît néanmoins rarement traité.

Au demeurant, ce présent mémoire fait suite à un précédent travail intitulé : La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble abordant lui aussi partiellement le thème de la participation des habitants de niveau coproductif<sup>1</sup>.

En outre, il m'est apparu intéressant de développer en partie mon analyse à partir d'une approche genrée, au caractère encore relativement émergent dans les sciences sociales.

Ce mémoire traitant notamment de la notion de pouvoir d'agir ou d' « empowerment », il est à noter que les politiques de développement local, dans les quartiers d'habitat social des pays industrialisés comme dans les villes et villages des pays en voie de développement, reposent de plus en plus sur l'idée de favoriser l' « empowerment » des femmes.

Au reste, Pierre-Loïc Chambon témoigne ainsi dans son travail intitulé La cité des femmes : analyse de la pratique féminine des espaces publics du quartier Mistral, que les organisations internationales prennent à présent en compte la dimension sexuée des processus de développement et considèrent les femmes comme les « pivots du développement ».

En effet, l'auteur précise notamment que « le rapport de 1995 du Secrétariat Général des Nations Unies rappelle que "les investissements en faveur des femmes contribuent à promouvoir la croissance et l'efficacité, à réduire la pauvreté, à aider les générations à venir et à favoriser le développement" » et d'estimer que « dans un sens, c'est la force des femmes de ne pas avoir de force et leur force est dans le collectif »<sup>2</sup>.

Cette triple condition d'une approche partiellement genrée, de la participation des habitants de niveau coproductif, en matière de sécurité publique m'a amené à choisir un seul terrain d'enquête, au caractère très singulier voire unique dans le contexte français.

---

<sup>1</sup>Voir BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

<sup>2</sup>Voir p12-13 - CHAMBON Pierre-Loïc ; La cité des femmes : analyse de la pratique féminine des espaces publics du quartier Mistral ; Mémoire IEPG, 2002. 111p.

Il s'agit du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel. Ce collectif d'habitants, qui traite de questions de sécurité publique et notamment de prévention de la délinquance, inscrit son action participative dans le cadre d'un partenariat avec les institutions publiques au niveau local. Des partenariats et coproductions sont ainsi mises en place avec la mairie de Villiers-le-Bel, la police nationale, le club de prévention spécialisée, les sapeurs-pompiers, l'éducation nationale, la justice ou encore la Régie Autonome des Transports Parisiens et le Syndicat des Transports d'Île de France.

Par ailleurs, ce collectif regroupent quasi-exclusivement des femmes et mères de famille, sans pour autant que cette caractéristique ne soit volontairement recherchée par ses membres.

Au demeurant, l'analyse et la réflexion développée dans ce mémoire reposeront sur trois constats de départ théoriques qui seront précisés plus tard.

Néanmoins, le premier constat témoigne qu'il existe des limitations à une participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique, que sont un contexte français défavorable, des réticences des élus et techniciens ou encore des risques liés au thème de la sécurité publique. Pour autant, ce type de participation recèle aussi de multiples apports possibles.

De surcroit, le deuxième constat repose sur l'idée de l'existence d'une réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social et non de son absence, qui serait, elle, due selon les analyses classiques d'explication de la délinquance à l'anomie urbaine et à la baisse corolaire du contrôle social informel. Cette réorganisation de la régulation sociale pouvant être utilisé par les institutions face aux insuffisances des mécanismes modernes d'intégration et de contrôle social.

Enfin, le troisième constat révèle de l'influence des rapports sociaux de sexe au sein des quartiers d'habitat social sur les trajectoires délinquantes de certains jeunes hommes habitant ces quartiers. Ces rapports sociaux de sexe locaux prennent la forme d'un contrôle social sexué exercé par ces jeunes hommes dans le cadre d'une injonction à la virilité et comme quête de reconnaissance en réponse à leur exclusion sociale. Cet exercice d'un contrôle social sexué étant en outre renforcé par la peur de l'émancipation féminine et des rapports défailants aux pères voire aux grands-frères.

Dans le cadre des trois constats de départ que nous venons d'évoquer, on peut alors se demander comment expliquer l'émergence du collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel ? En retour, on peut aussi s'interroger sur l'influence de ce collectif sur le développement de la cohésion sociale et sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel<sup>3</sup>.

Dès lors, nous établissons comme première hypothèse que l'émergence et la composition du collectif

---

<sup>3</sup> Les différentes notions-clés de ce mémoire seront définis ultérieurement. Cependant, il est d'ores et déjà nécessaire de signaler que la cohésion sociale sera entendue ici comme la double promotion de l'intégration et du contrôle social.

du 29 Juin repose sur la réorganisation de la régulation sociale et les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.

De manière réciproque, nous émettons comme deuxième hypothèse que l'action de ce collectif tend à influencer sur le développement de la cohésion sociale et sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.

Par conséquent, nous donnerons dans une première partie nos définitions des principaux termes et notions développées dans ce mémoire, avant de détailler les trois constats de départ théoriques que nous avons évoqués.

Puis, dans une deuxième partie, nous exposerons l'influence de la réorganisation de la régulation sociale et des rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel dans l'émergence et la composition du collectif du 29 Juin.

Nous remarquerons ainsi dans un premier chapitre que l'émergence de ce collectif est rendue possible par un contexte et historique local particulier, l'insérant comme un acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale, et par sa mobilisation par l'exécutif communal.

En outre dans un second chapitre, nous assurerons que l'existence de ce collectif composé quasi-exclusivement de femmes et mères de famille s'explique dans le cadre des rapports sociaux de sexe locaux par la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social amenant à une sur-valorisation du statut maternel, légitimant dès lors ses membres et leur actions auprès des jeunes hommes inscrits dans des trajectoires délinquantes et/ou exerçant un contrôle social sexué.

Réciproquement, dans une dernière partie, nous observerons l'influence du collectif du 29 Juin sur le développement de la cohésion sociale et sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.

En effet, dans un premier chapitre nous affirmerons que le collectif du 29 Juin favorise la cohésion sociale et le vivre ensemble dans cette ville, par les apports de ses actions, notamment de ses partenariats et coproductions avec les institutions publiques locales.

Enfin, dans un second chapitre, nous constaterons que les actions du collectif modifie indirectement les rapports sociaux de sexe locaux en se positionnant comme un symbole d'émancipation féminine permettant une légère réappropriation de l'espace public par les femmes, et par son soutien au retour des pères et à l'intégration sociale des jeunes hommes.

# **Partie I : La participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique dans le cadre des rapports sociaux de sexe et de la réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social.**

Après avoir défini les principaux termes qui seront développés dans ce mémoire autour de quatre notions-clés que sont l'idée de cohésion sociale, de genre, de participation des habitants et de sécurité publique (chapitre I), nous reviendrons ensuite sur les limitations et apports possibles d'une participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique.

En effet, le contexte historique et culturel français est défavorable à une telle participation, tandis que certains élus et techniciens y sont réticents. De plus, une participation sur le thème de la sécurité publique comporte quelques risques non négligeables. Néanmoins, ce type de participation peut produire des apports intéressants (chapitre II).

Par ailleurs, nous verrons que cette participation coproductive en matière de sécurité publique peut s'inscrire dans le cadre d'une réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social. Effectivement, si les analyses classiques d'explication de la délinquance repose sur le constat d'une anomie urbaine et d'une baisse corolaire du contrôle social informel, nous remarquerons que si une anomie existe bien vis-à-vis du reste de la société, les quartiers d'habitat social sont au contraire le cadre d'une réorganisation de la régulation sociale. Celle-ci faisant face aux insuffisances des mécanismes modernes d'intégration et de contrôle social est potentiellement mobilisable pour les institutions publiques (Chapitre III).

Enfin, nous observerons que cette réorganisation de la régulation sociale se traduit notamment par la forte prégnance d'un contrôle social sexué au sein des quartiers d'habitat social. Celui-ci témoigne de l'influence des rapports sociaux de sexe locaux sur les trajectoires délinquantes des jeunes garçons. Ces derniers subissant une injonction à la virilité, trouvent dans l'exercice d'un contrôle social sexué une reconnaissance face à leur exclusion sociale. Ce contrôle social sexué et dès lors les trajectoires délinquantes des jeunes hommes sont en outre renforcés par la peur de l'émancipation féminine et les rapports défailants aux pères et grands-frères, témoignant ainsi d'une dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social (Chapitre IV).

## Chapitre I : Définition des termes principaux.

Il s'agit pour commencer d'établir une définition des principaux termes qui seront développées dans ce mémoire, et s'organisant autour de quatre notions-clés : l'idée de cohésion sociale, de genre, de participation des habitants et de sécurité publique.

Tout d'abord, il doit être noté que l'expression "cohésion sociale" désigne selon nous l'état d'une société où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses.

La cohésion sociale repose en outre sur la double nécessité d'intégration sociale et de contrôle social et se matérialise par les processus de régulation sociale.

Elle favorise ainsi l'intégration sociale, entendue comme le fait d'entrer et d'être considéré comme membre participant à la vie d'une société. Elle s'appuie aussi sur une logique de contrôle social, entendue comme l'ensemble des moyens et pratiques, formels ou informels, mis en œuvre au sein d'une société pour que ses membres agissent en conformité avec les normes dominantes en vigueur, afin de garantir l'ordre social.

En outre, dans son article « Les limites de la cohésion sociale », Denise Helly<sup>4</sup> distingue trois visions différentes de l'idée de « cohésion sociale », selon la définition donnée au terme de « politique ».

Une première vision dite « néo-libérale » considère le politique comme « une négociation incessante entre intérêts catégoriels ou individuels divergents devant toujours respecter les préceptes de la primauté du libre arbitre et de la capacité d'initiative des acteurs ».

Une deuxième version dite « révolutionnaire » considère le politique comme « un processus de conflits permettant une remise en cause de la répartition toujours inégalitaire des richesses produites par les rapports de force économiques, culturels, symboliques et politiques ».

Enfin une dernière vision dite « keynésienne » considère le politique comme « une négociation sur la répartition des richesses d'une société définie par le partage de valeurs communes et non de luttes sociales ». C'est dans le cadre de cette dernière représentation que la participation active des communautés civiques locales est considérée comme une solution à la crise du lien collectif.

De plus, la « régulation sociale » s'entend selon nous comme le processus de production de normes sociales qui évoluent par rapport aux pratiques sociales, permettant ainsi l'équilibre et donc la

---

- <sup>4</sup>Voir HELLY Denise ; Les limites de la notion de cohésion sociale ; *La Revue Tocqueville*, vol. 23, no 1, 2002.

cohésion sociale.

D'autre part, à l'inverse de l'intégration sociale, le terme d' « exclusion sociale » désigne selon nous la marginalisation, la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut être volontaire et/ou subi et il est généralement vécu comme une perte d'identité. Ce terme s'est développé en France au cours des années 80, dans un contexte de durcissement de la crise économique et sociale.

Par ailleurs, il faut donc selon nous distinguer le contrôle social formel et informel.

Le contrôle social formel, très développé dans les sociétés dites modernes reposant sur une « solidarité organique », des relations secondaires, ou encore des « liens faibles »<sup>5</sup>, est exercé par des institutions telles que l'État, notamment à travers son appareil judiciaire et policier, qui distribuent des sanctions ou récompenses institutionnalisées.

Le contrôle social informel, très développé dans les sociétés reposant sur une « solidarité mécanique », des relations primaires ou bien des « liens forts »<sup>6</sup>; est exercé par des individus ou des groupes d'individus dont une personne fait partie : sa famille, ses amis, son groupe de pairs ; et se manifeste de manière diffuse et implicite par des jugements, des compliments ou bien des réprobations.

De surcroît, le contrôle social généraliste, comme on vient de le définir, se distingue aussi selon nous d'un contrôle social « sexué ».

Pour définir cette notion, il faut partir des « distinctions de sexe » et « distinctions de genre ». Les distinctions de sexe renvoyant aux distinctions biologiques entre individus de sexe masculin et individus de sexe féminin. Et les distinctions de genre comme des distinctions psychologiques et sociales entre hommes et femmes qui sont des construits sociaux, historiques et culturels produits lors du processus de socialisation continu faisant intérioriser aux hommes et femmes les rôles et places qu'ils sont censés occuper dans la société. En outre, les distinctions de genre génèrent une organisation et hiérarchie sociale des sexes.

Le terme de genre vient du terme américain « gender », apparu dans les années 60 dans les études féministes puis diffusé à partir des années 70. En France, le terme de « rapport social de sexe », conceptualisé dans les années 70 est préféré à celui de « genre » et désigne le rapport de subordination du féminin au masculin.

La notion de contrôle social sexué apparaît donc comme la matérialisation concrète des rapports sociaux de sexe.

---

<sup>5</sup>Pour un développement sur ces trois termes, voir Partie I, Chapitre III, Section 1.

<sup>6</sup>Idem.

D'autre part, dans ce mémoire, la « participation » sera entendue comme la possibilité pour chacun de prendre une part active au système social dans son ensemble.

Il s'agira d'une « participation des habitants »<sup>7</sup>, le terme habitant à savoir une personne passant une partie importante de sa vie dans un lieu donné, qui l'habite ordinairement, témoigne d'un caractère fondamentalement neutre et englobant contrairement à d'autres termes plus complexes tels que « citoyen ».

Par ailleurs, Thierry Oblet, dans son ouvrage Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants opère une distinction entre « participation expressive » et « participation mêlée »<sup>8</sup>. Tandis que les instances de « participation expressive » peuvent se définir comme des lieux où les habitants exposent leur problèmes et leur revendications aux pouvoirs publics, en attendant une réponse de ceux-ci, les instances de « participation mêlée » se comprennent davantage comme des lieux de partenariat entre habitants et pouvoirs publics. Ces instances apparaissent moins formatées, le rôle de chacun ou l'initiateur des actions n'étant pas précisément prescrit.

De plus, une « participation coproductive », une formule qui semble contradictoire dans les termes et d'autant plus dans le contexte français sur lequel nous reviendrons<sup>9</sup>, renvoie à l'idée d'une participation de niveau coproductif entre habitants et institutions publiques. Ce niveau coproductif se retrouve dans l'échelle de la participation établie par Sherry R. Arnstein, faisant référence au dernier niveau de « pouvoir effectif des citoyens »<sup>10</sup>.

En parallèle avec l'idée de participation coproductive des habitants, le terme de « communauté » sera entendu ici simplement comme un « système social local » qui s'ouvre et qui établit des liens avec le reste de la ville pour pouvoir compter comme acteur dans cette dernière.

En outre, le terme d' « organisateur de communauté » qui vient de l'américain « community organizer »<sup>11</sup> peut être considérée, pour le journaliste Luc Bronner comme une fonction qui oscille «

---

<sup>7</sup>Voir à ce titre la définition développée dans un précédent mémoire - BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

- <sup>8</sup>Voir OBLET Thierry ; Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants ; Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 122p.

<sup>9</sup>Voir Partie I, Chapitre II, Section 1.

<sup>10</sup>Idem.

<sup>11</sup>Voir notamment l'ouvrage du père fondateur du community organizing aux États-Unis - ALINSKY Saul ; Manuel de l'animateur social ; Paris : Ed. du Seuil, 1976. 248p.

entre éducateur, travailleur social et agitateur (politique) professionnel »<sup>12</sup>. Il s'agit d'un professionnel du « community organizing » soit le processus par lequel des personnes vivant en proximité les uns des autres se rassemblent dans un collectif/une organisation qui agit pour défendre leur intérêts. Le but du « community organizing » est de donner du pouvoir d'agir ou un « empowerment » aux membres du collectif.

La notion américaine d'« empowerment » peut être traduite comme la maîtrise que les gens acquièrent individuellement et collectivement sur le cours de leur vie.

Au reste, nous entendons par « ville comportant des quartiers d'habitat social », une ville dont certains quartiers regroupent notamment des logements sociaux destinés, suite à une initiative publique ou privée (d'offices publics ou de sociétés HLM notamment), à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre.

Enfin, dans ce mémoire, nous entendons la notion de « sécurité publique » comme l'état dans lequel les populations civiles d'un pays, leurs biens et activités sont à l'abri du danger. Elle est assurée principalement par l'État à l'intérieur de son territoire et ce notamment à travers les missions d'assistance, de prévention, de maintien de l'ordre public et de police judiciaire réalisées par la police nationale.

La sécurité urbaine renvoie simplement au même principe, en milieu urbain. Par ailleurs, la sécurité relève aussi de l'expression d'« ordre public » qui recouvre aussi des notions comme la morale, la salubrité, la tranquillité et la paix publique. Cette notion d'« ordre public » désigne l'ensemble des règles qui permettent la vie en société et l'organisation de la nation. Sans ces règles édictées dans l'intérêt général, les sociétés humaines ne sauraient survivre.

Finalement, la « délinquance » se définit comme l'ensemble des actes en infraction avec la loi et notamment les crimes et délits, sur une période et en un lieu déterminés. L'adjectif « juvénile » renvoie aux mêmes actes, mais commis par des jeunes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale. Le terme de « déviance » qualifie quant à lui ce qui s'écarte de ce qui est considéré comme conforme à des normes sociales dominantes.

---

<sup>12</sup> Voir Page 252 de : BRONNER Luc ; La loi du ghetto : enquête dans les banlieues françaises ; Paris : Calmann-lévy, 2010. 259p.

Nous allons à présent développer les trois constats de départ théoriques sur lesquels s'ancrent les réflexions de ce mémoire, en commençant par celui concernant les limitations et apports possibles d'une participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique. Au demeurant, les idées présentées dans ce premier constat se retrouvent partiellement dans celles développées dans un précédent mémoire<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup>Voir BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

## Chapitre II : Limitations et apports possibles d'une participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique.

### *Section 1 : Un contexte français défavorable à une participation coproductive.*

Le contexte historique et culturel français apparaît ainsi défavorable à une participation des habitants de niveau coproductif avec les institutions.

En effet, dans le cadre d'un État centralisateur poursuivant l'intérêt général, la prise d'initiative et la participation des communautés locales sont généralement considérées comme l'expression d'intérêts particuliers voire sous l'angle d'une menace de repli communautariste.

Cette interprétation s'explique par l'héritage jacobin de l'État français républicain, né de la Révolution de 1789, qui mit fin à la société d'Ancien Régime divisée en trois ordres, par l'abolition des privilèges liés à ces ordres et par la mise en place d'une égalité de droit des citoyens dans l'anonymat des différences.

Dans ce contexte d'un fort État centralisateur, la participation des habitants est donc traditionnellement mise en place par les institutions et non pas organisée directement par les habitants eux-mêmes. On parle alors en France d'une participation davantage « descendante » ou « top-down », partant des élites politico-administratives vers la base citoyenne, que d'une participation « ascendante » ou « bottom-up ».

Il s'agit par exemple d'instances de démocratie participative tels que les conseils de quartier ou les « Agenda 21 » locaux, ou encore de concertations publiques à l'occasion de la programmation de plans locaux d'urbanisme ou dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, voire enfin de simples réunions publiques d'information.

En outre, cette participation des habitants mise en place par les institutions n'atteint généralement pas de niveau coproductif. Ainsi, les instances mises en place en France s'inscrivent principalement dans un niveau de « coopération symbolique » pour reprendre un terme de Sherry R. Arnstein.

Cette assistante au Secrétaire américain à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, a ainsi créé en 1969 une échelle de la participation des citoyens, dans son ouvrage A Ladder of Citizen Participation.

Comme expliqué dans un précédent mémoire: « le premier niveau, intitulé « non-participation » regroupe les dispositifs participatifs qui ont pour unique but d'obtenir le soutien des habitants par le biais de techniques publicitaires. Le deuxième niveau, intitulé « coopération symbolique » rassemble les instances de participation prenant en compte dans les décisions et projets finaux les

remarques des habitants, avec des sous- niveaux nommés « information », « consultation » et « conciliation ». Le troisième niveau, intitulé niveau de « pouvoir effectif des citoyens », et qui compte trois « sous- niveaux » désignés respectivement « partenariat », « délégation de pouvoir » et « contrôle citoyen » (...) D'après Arnstein, c'est seulement à ce niveau que les citoyens peuvent négocier avec les institutions... »<sup>14</sup>.

Le fait que les instances de participation françaises soient mises en place par les institutions et n'atteignent pas le niveau coproductif s'explique aussi par la réticences d'une majorité d'élus et de techniciens.

## *Section 2 : Les réticences et les risques liés à une participation coproductive en matière de sécurité publique.*

Si une participation des habitants de niveau coproductif avec les institutions publiques constituerait une remise en cause du cadre historique et culturel français marqué par l'interventionnisme public centralisé au détriment d'initiatives citoyennes locales, il s'agirait aussi selon de nombreux élus de la démocratie représentative d'une représentation illégitime.

Effectivement, selon ces élus, ces habitants participants seraient illégitimes en ce qu'ils ne représenteraient que des intérêts particuliers et non l'intérêt général que ces élus incarnent. Au demeurant, dans sa thèse, Séverine Germain rapporte que certains élus assurent que les habitants n'ont « pas de vue globale des faits...ils ne disposent pas du recul nécessaire pour aborder les situations, car ils tendent à réduire les problèmes à leur propre cas »<sup>15</sup>.

De plus une participation des habitants (qui plus est de niveau coproductif) s'apparente alors le plus souvent pour ces élus à une perte de temps, d'énergie, de moyens financiers ou encore d'efficacité de l'action publique ou bien encore à un véritable contre-pouvoir.

Comme nous avons pu le démontrer dans un précédent mémoire, certains élus sont alors tentés d'instrumentaliser ces instances de participation afin qu'elles ne deviennent que de simples « courroies de transmission » de l'exécutif local. Ils verrouillent alors ces instances, en gardant le pouvoir final de décision et en ne demandant qu'un simple avis aux citoyens. Ce verrouillage

---

- <sup>14</sup>Voir BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

<sup>15</sup>Voir p490 - GERMAIN Séverine ; Les politiques publiques locales de sécurité en France et en Italie: une comparaison des villes de Lyon, Grenoble, Bologne et Modène ; Grenoble : UPMF, 2008. 655p.

s'établit aussi par le choix de l'ordre du jour, des intervenants, ou par la mise en place de procédures très formalisées. De ce fait, la fréquentation de ces instances reste relativement faible, n'attirant que des citoyens dits experts sur des thématiques de travail secondaires.

Ainsi, les citoyens restent peu intéressés par ces instances de démocratie participative institutionnalisées, étant donné le peu de pouvoirs qui leur est accordé. Cela témoigne bien des divergences d'objectifs entre ce type de participation des habitants et celle ascendante et de niveau coproductif.

En effet, on ne retrouve pas dans ces instances d'éléments propices à une participation ascendante et coproductive telle qu'une volonté d'« empowerment » des membres, ou un processus de « conscientisation » de ceux-ci autour d'un objectif commun, ou enfin la construction d'une « communauté de voisinage » solidaire.

D'autre part, l'idée qu'une participation des habitants de niveau coproductif pourrait constituer un contre pouvoir pour les élus de la démocratie représentative peut alors partiellement expliquer l'absence de coproduction avec les citoyens et notamment dans le champ de la sécurité publique, les citoyens étant considérés comme de simples usagers ou bénéficiaires de l'action publique et non comme des coproducteurs.

Séverine Germain constate ainsi que « les travaux scientifiques français sur les politiques de sécurité tendent à mettre en exergue l'exclusion des habitants des processus de production de l'action publique. »<sup>16</sup>.

De plus, Nicolas Sanfourche constate, à la lecture du rapport Bonnemaïson de 1982, fondateur des politiques locales de sécurité publique et intitulé : Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité, que les habitants ne sont pas considérés comme coproducteurs de l'action de l'État mais bien comme simples victimes du désengagement de celui-ci. Ainsi ce rapport « n'incrimine pas l'abandon du quartier par les habitants, mais le sentiment d'abandon dont souffrent ces derniers dans le quartier »<sup>17</sup>. A partir de ce constat, il apparaît logique que l'action partenariale au niveau local en matière de sécurité publique ait lieu entre institutions<sup>18</sup> mais certainement pas avec les habitants eux-mêmes.

---

<sup>16</sup>Voir p213 – Idem.

<sup>17</sup> Voir p24 - SANFOURCHE Nicolas ; La participation des habitants à la coproduction de la sécurité française et au community policing anglais ; Mémoire IEPG, 2004. 146p.

<sup>18</sup>À travers les Conseils Départementaux et Communaux de Prévention de la Délinquance (CDPD) qui deviendront en 1997 à la suite de la mise en place des Contrats Locaux de Sécurité (CLS), les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Au reste, le sociologue Sébastien Roché signale dans son ouvrage Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité que certains techniciens peuvent aussi développer une forme de réticence à l'égard de la participation des habitants à fortiori de niveau coproductif et en matière de sécurité publique. Ces techniciens assurent généralement que les habitants n'ont pas la technicité requise pour traiter des problèmes et qu'une participation des habitants aurait tendance à les délégitimer.

Sébastien Roché rapporte ainsi leur analyse en écrivant : « Faire participer à la sécurité pourrait favoriser les "milices" ou faire émerger des "chefs de quartier". De plus, les gens ne savent pas comment faire – c'est le filtre nécessaire du professionnalisme. On ne peut ni risquer de les mettre en danger, ni dévaloriser les tâches que remplissent les vrais professionnels. Bref, il vaut mieux que la population ne participe pas. »<sup>19</sup>.

Au demeurant, une participation coproductive en matière de sécurité publique peut sembler légitimement délicate à envisager étant donné ses dérives possibles.

Premièrement, une participation dans ce domaine pourrait contribuer à une diminution de l'interventionnisme public (que l'on retrouve dans d'autres secteurs et de manière plus générale dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques - RGPP) dans un domaine fondamentalement public et institutionnel, la sécurité publique étant une fonction régaliennne de l'Etat. Cette diminution se faisant notamment aux dépens d'un secteur privé en pleine expansion dans ce domaine.

En outre, ce type de participation pourrait apporter une tribune d'expression à des intérêts particuliers, qui dans le domaine de la sécurité publique pourraient parfois s'avérer passionnés voire extrémistes, avec pour exemple les dérives miliciennes évoquées plus haut. Ce type de participation pouvant enfin engendrer une mise en danger des « bénéficiaires » comme des « participants » à ces démarches, par ailleurs à même de fragiliser considérablement la cohésion sociale.

### *Section 3 : Les apports possibles d'une participation coproductive en matière de sécurité publique.*

Pour autant, certains élus et techniciens sont favorables à une participation davantage coproductive, notamment au regard du contexte local dans lequel ils évoluent.

Ainsi, comme nous l'avons remarqué dans un précédent mémoire, certains élus organisent la coproduction de leur action publique avec les citoyens voire inventent de nouvelles formes de participation en pariant sur l'idée que plus leur action sera mise en débat publiquement plus leur

---

<sup>19</sup>Voir p183 - ROCHÉ Sébastien ; Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité ; Paris : Odile Jacob, 2002.

légitimité et pouvoir seront confortés<sup>20</sup>.

En outre, face aux réticences de certains élus et techniciens mais aussi face aux dérives réelles que peuvent représenter une participation des habitants en matière de sécurité publique, il semble intéressant d'exposer les multiples apports possibles d'une telle participation, à fortiori coproductive. En premier lieu, il est probable qu'une participation des habitants s'inscrivant dans une logique de coproduction avec les institutions publiques garantes de l'intérêt général dépasserait la représentation d'intérêts particuliers voire d'idéaux extrémistes. A plus forte raison si cette participation ne vise pas simplement le traitement situationnel de la délinquance et de ses conséquences mais cherche aussi plus profondément à réfléchir et agir sur les causes générales de celle-ci, en s'ouvrant notamment à d'autres thématiques<sup>21</sup>.

De plus, une participation coproductive en matière de sécurité publique pourrait améliorer l'efficacité du service public, les habitants (comme pour d'autres secteurs) pouvant apporter leur expertise d'usage et de terrain aux techniciens.

Par ailleurs, cette participation permettrait de favoriser les pratiques partenariales dans un champ encore marqué par de forts cloisonnements institutionnels, mais aussi de rapprocher les institutions et les populations civiles, alors que les relations entre la population et la police nationale notamment restent généralement considérées comme mauvaises.

Ce rapprochement pourrait aussi se traduire par une plus grande redevabilité du service public de sécurité à l'attention des habitants mais aussi un partage des responsabilités, comme cela peut être le cas outre-Manche ou bien outre-Atlantique avec les multiples expériences de « community policing ».

Enfin, il semble logique d'attendre d'une expérience de participation coproductive, un « empowerment » des habitants acteurs et bénéficiaires de l'action collective, mais aussi des résultats concrets de leur actions. Ainsi, une participation en matière de sécurité publique pourrait avoir des conséquences positives en matière de prévention de la délinquance avec notamment une certaine réappropriation de l'espace public, mais aussi sur d'autres thématiques si la participation des habitants cherche à agir sur les causes générales de la délinquance.

Il apparaît au regard des apports possibles de cette participation coproductive, que les instances de participation institutionnelles demeurent insuffisantes, étant en outre bien moins associées à la construction de la cohésion sociale au niveau local.

---

<sup>20</sup>Voir BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

<sup>21</sup>Telles que par exemple : le désenclavement et l'accès aux transports publics, la lutte contre les discriminations...

## Chapitre III : Une réorganisation de la régulation sociale au sein des quartiers d'habitat social mobilisable par les institutions publiques.

### *Section 1 : Les analyses classiques d'explication de la délinquance par l'anomie urbaine et la baisse du contrôle social informel.*

L'anomie se définit généralement comme l'absence d'organisation sociale résultant de la disparition des normes communément acceptées.

Or, selon les analystes classiques de la première école de Chicago, c'est bien ce phénomène d'anomie ou plutôt de « désorganisation sociale », qui étant à l'origine du déclin de l'influence des valeurs collectives de l'individu dans les zones urbaines est à même de provoquer des phénomènes de délinquance.

Ainsi la croissance urbaine, que l'on peut observer aux États-Unis dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, et en France au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, s'accompagnerait d'un remplacement progressif des relations sociales primaires par des relations sociales dites secondaires.

En effet, dans ce cadre, les relations établies au sein des institutions sociales traditionnelles telles que la famille, l'école ou la religion s'effritent, ainsi que l'ordre moral qui y était adossé. Ce sont alors les relations sociales ayant lieu au sein d'organisations professionnelles, telles que les entreprises ou les syndicats, au sein d'associations ou des médias qui se développent.

Ce mouvement rejoint celui du passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique comme le démontre le sociologue Emile Durkheim dans son ouvrage de référence De la division du travail social.

L'urbanisation assure ainsi le développement d'une cohésion sociale fondée sur la différenciation et sur l'interdépendance des individus entre eux que favorise la division du travail, au détriment d'une cohésion sociale fondée sur la similitude et la proximité d'individus doués d'une forte conscience collective.

Le développement des relations sociales secondaires et de la solidarité organique encourage donc une montée de l'anonymat et de l'individualisme dans les grandes villes marquées par une forte mobilité des individus, ce qui engendrerait une diminution du contrôle social informel, fondé sur la coutume et les mœurs dominantes, au profit d'un contrôle social davantage formel, fondé sur l'application de la loi par les juges<sup>22</sup>.

Au reste, le sociologue allemand Ferdinand Tönnies analysait déjà la montée de l'insécurité et des

---

<sup>22</sup>Voir p107 - GRAFMEYER Yves et ISAAC Joseph ; L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine ; Paris : Aubier, 1990. 377p.

comportements déviants du fait du développement anémique des grandes villes qui annulerait toute forme de contrôle social communautaire, de surveillance mutuelle et d'obligation de secours.

De plus, ce phénomène serait renforcé par la disparition progressive des « quartiers populaires » dans leur acception traditionnelle, ainsi que de la « culture ouvrière ».

Ces quartiers populaires se caractérisaient par la mixité fonctionnelle d'un espace public dense, animé et fréquenté. Ils étaient habités par une population pauvre mais occupée, et tenue par un fort sentiment d'appartenance à la communauté ouvrière, qui se sentait dès lors responsable de ce qui se passe dans la rue.

Mais ces caractéristiques des quartiers populaires ont été mises à mal par une séparation grandissante des fonctions urbaines et le développement d'une vocation unique de l'espace public à n'être qu'un lieu de circulation, ce qui « détruit les conditions de l'implication des habitants dans la surveillance »<sup>23</sup> de celui-ci, comme le rappelle Thierry Oblet dans son ouvrage Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants. Ce dernier rajoute que « la destruction de la convivialité de la rue, le désert engendré par l'abandon de la mixité fonctionnelle et l'anonymat complet du voisinage auquel conduit le gigantisme des tours, stérilisent les ferments minimaux d'une vie communautaire : l'entraide et la surveillance spontanée...»<sup>24</sup>.

A ce constat se joint la dislocation progressive de la culture ouvrière affaiblie par la montée de l'individualisme, la précarisation du travail et l'avènement du chômage de masse, ou encore l'éclatement du communisme et de l'identité de classe.

Au demeurant, le contexte de crise économique a provoqué des phénomènes d'exclusion sociale mais aussi la concentration de la pauvreté dans les quartiers populaires devenus quartiers d'habitat social, de « relégation ». Le développement d'une ségrégation socio-spatiale, des logiques d'évitements et d'enclavements territoriaux ont engendrées une anomie relative des quartiers d'habitat social vis à vis du reste de la société<sup>25</sup>.

Pour autant, ces phénomènes n'ont pas engendré de désorganisation sociale locale, comme nous allons le voir à présent, mais bien plutôt une réorganisation de la régulation sociale sur des bases plus « communautaires », dans le sens d'un retour relatif à des relations sociales primaires et un contrôle social informel.

---

<sup>23</sup>Voir p21 - OBLET Thierry ; Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants ; Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 122p.

<sup>24</sup>Voir p50 – Idem.

<sup>25</sup>Pour une présentation de la sociologie urbaine en France de 1945 à nos jours, voir p11 - BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

## *Section 2 : Une réorganisation locale de la régulation sociale profitable aux institutions face aux insuffisances des mécanismes modernes d'intégration et de contrôle social.*

Face au développement du chômage de masse, de la précarité du travail et de la concentration de la pauvreté dans les quartiers d'habitat social se produit donc une certaine désagrégation des liens sociaux et donc une mise à l'écart du reste de la société, ce qui amène certains sociologues à parler de ghettoïsation.

Cependant, comme le souligne Thomas Sauvadet dans son ouvrage Jeunes dangereux, jeunes en danger : comprendre les violences urbaines, en réaction à cette première logique de dégradation des conditions d'existence s'élaborent au sein des quartiers d'habitat social, des protections et solidarités mutuelles établies autour de relations sociales primaires<sup>26</sup>.

Manuel Bouchet résume ainsi dans son ouvrage Turbulences, contrôle, et régulation sociale : les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires, que « nous n'assistons pas à la déréliction au sein des territoires d'habitat social mais bien à une recomposition de la régulation sociale »<sup>27</sup>.

Au reste, le sociologue américain William Foot Whyte réfutait déjà dans son ouvrage Street Corner Society publié en 1943, l'idée défendue par les membres de la première école de Chicago d'une omniprésence de la désorganisation sociale dans les ghettos<sup>28</sup>. Si les codes adoptés dans ces quartiers se retrouvaient en opposition avec certaines normes dominantes de la société dans son ensemble, l'organisation sociale locale restait pour autant très ordonnée.

Or, Thomas Sauvadet nous rappelle que l'on retrouve dans les quartiers d'habitat social en France une organisation sociale interne partageant une même sous-culture de rue avec des codes langagiers, vestimentaires, artistiques, musicaux, sportifs mutuels.

D'autre part, Véronique Le Goaziou confirme dans l'ouvrage co-écrit avec Yazid Kherfi, Repris de justesse que l'on « a souvent tendance à considérer que la violence et la délinquance s'expliqueraient par un vide social... La violence au contraire, particulièrement lorsqu'elle s'exerce à plusieurs, est à la fois signe de vie et construction d'un monde »<sup>29</sup>.

On assiste donc dans ces quartiers, en réaction au contexte de crise économique et d'enclavement territorial, à une importante mobilisation des réseaux sociaux à base locale voire familiale assurant à

---

<sup>26</sup>Voir p98 - SAUVADET Thomas ; Jeunes dangereux, jeunes en danger : comprendre les violences urbaines ; Paris : Dilecta, DL 2006. 189p.

<sup>27</sup>Voir p18 - BOUCHET Manuel ; Turbulences, contrôle, et régulation sociale : les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires ; Paris : l'Harmattan, 2003 ; 616p.

<sup>28</sup>Ce qu'il dénonçait par ailleurs comme un jugement misérabiliste des classes supérieures.

<sup>29</sup>Voir p159 - KHERFI Yazid et LE GOAZIOU Véronique ; Repris de justesse ; Paris : La découverte, 2003. 193p.

l'individu une forte conscience d'appartenance locale.

Ce sur-investissement affectif des liens proches, ou des « liens forts » pour reprendre les termes du sociologue américain Mark Granovetter<sup>30</sup>, engendre selon Hugues Lagrange une « suraffiliation à un espace qui, lui-même dans sa totalité, est en rupture avec le reste de la société »<sup>31</sup>. Dans son ouvrage De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues, ce sociologue affirme bien que l'« assignation à résidence » symbolique de certains garçons immobiles engendre pour eux « une réévaluation du local, avec le retour à des formes de sociabilités fondées sur des sphères de confiance étroites »<sup>32</sup>.

Au reste, en partant de notre définition de la cohésion sociale<sup>33</sup>, si les mécanismes traditionnels d'intégration dans nos sociétés modernes restent insuffisants dans le contexte de crise économique et de concentration de la pauvreté, les mécanismes de contrôle social formel apparaissent, de la même manière, insuffisants dans ce contexte et celui de quartiers de relégation ayant développés leur propres processus de régulation sociale.

En outre, ces quartiers regroupant souvent une forte proportion de personnes issus de différentes vagues d'immigration, les malentendus culturels nés des différents contextes d'émigration ont aussi contribué à l'insuffisance des instances d'intégration et de contrôle social de notre société moderne.

Or, face aux insuffisances des mécanismes de contrôle social formel dans le contexte de ces quartiers, les institutions publiques ont cherché outre-Manche et outre-Atlantique, à encourager le contrôle social informel pour prévenir la délinquance.

C'est le sens des expériences de « community policing », qui se sont appuyées sur la réorganisation locale de la régulation sociale sur des bases communautaires, dont l'objectif, au moins dans la rhétorique, est de développer le sentiment d'appartenance à la communauté locale et ainsi une plus grande surveillance mutuelle et obligation de secours.

L'idée étant, pour Manuel Boucher, de « rétablir la confiance entre les gens alors que la démarche française veut surtout rétablir la confiance envers les institutions »<sup>34</sup>.

Nicolas Sanfourche, nous rappelle ainsi que le slogan des « Neighborhood Watch », soit des organisations anglaises de voisins vigilants supportées par le Home Office, n'est autre que : « Crime cannot flourish in community that cares »<sup>35</sup>.

---

<sup>30</sup>Voir à ce propos l'article : Strength of weak ties ; *American Journal of Sociology* Vol. 78, No. 6, 1973. p1360-1380.

<sup>31</sup>Voir p174 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

<sup>32</sup>Voir p174- Idem.

<sup>33</sup>Celle-ci reposant sur la double nécessité d'intégration sociale et de contrôle social – voir Partie I, Chapitre I.

<sup>34</sup>Voir

<sup>35</sup>Voir p66 - SANFOURCHE Nicolas ; La participation des habitants à la coproduction de la sécurité française et au

Au reste, la célèbre « théorie de la vitre cassée » de James Wilson et Georges Kelling<sup>36</sup>, qui a servie de base théorique à certaines expériences de « community policing », avant d'être reprise par les partisans de la « tolérance zéro », insiste sur l'importance du contrôle social informel développé par les communautés solidaires de voisinage. Selon cette théorie, de petites détériorations sur l'espace public telles qu'une vitre cassée sont un signal d'abandon qui appellent de plus graves dégradations si elles ne sont pas vite remplacées. Les auteurs affirment alors que : « la police a essayé dans le passé de contrôler des quartiers sans impliquer ses résidents. Le résultat fut désastreux. La criminalité resta largement non-affectée. Les jeunes déjà hostiles à la police le devinrent encore plus. Pire encore, les citoyens se séparèrent de la police ! »<sup>37</sup>.

Les forces de police outre-Manche et outre-Atlantique ont donc établi des liens de confiance avec les communautés locales des quartiers dégradés et les ont invités à participer à la coproduction de la sécurité de leur quartier<sup>38</sup>.

Fort de ces expériences anglo-saxonnes, et alors que l'on retrouve en France les mêmes insuffisances des mécanismes traditionnels d'intégration sociale et de contrôle social formel, de nombreux universitaires appellent à faire davantage confiance aux habitants des quartiers d'habitat social.

Certains souhaiteraient ainsi partir de ce double contexte de crise économique et d'enclavement territorial des quartiers d'une part, et par conséquence de réorganisation locale de la régulation sociale dans ces quartiers d'autre part, pour promouvoir un « empowerment » des habitants. Ce dernier se réalisant notamment via la coproduction des politiques publiques, telles que la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance, alors que le contexte français y est comme nous l'avons vu défavorable<sup>39</sup>.

Pour exemple, la psychosociologue Joëlle Bordet affirme ainsi que « la lutte contre les violences et les sentiments d'insécurité ne peut pas être aujourd'hui le seul fait des institutions régaliennes de l'État, elle implique d'autres lieux de pouvoir et d'autres dimensions de la vie sociale »<sup>40</sup>, avant d'appeler à reconnaître les « communautés de vie ».

Thierry Oblet appelle quant à lui à la mise en place d'une « police des villes » composée des

---

community policing anglais ; Mémoire IEPG, 2004. 146p.

<sup>36</sup>Voir l'article *Broken Windows : the police and neighborhood safety* ; The Atlantic Monthly. 1982 - dans : OLIVER Willard M. ; *Community policing : classical readings* ; Upper Saddle River : Prentice Hall, 2000. 361p.

<sup>37</sup>Voir p63 – Idem. Traduction de : « *Police have tried in the past to control neighborhoods without involving residents. The result were disastrous. Crime was largely unaffected. Youths already hostile to police became even more so. Worst of all, good citizens became estranged from police !* »

<sup>38</sup>Par le biais notamment des séances dites « beat meetings », où habitants et policiers discutent constructivement des problèmes du quartier.

<sup>39</sup>Voir Partie I, Chapitre II, Section 1 et 2.

<sup>40</sup>Voir p37 - BORDET Joëlle ; *Où à une société avec les jeunes des cités ! : sortir de la spirale sécuritaire* ; Ivry-sur-Seine : Éditions de l'Atelier, DL 2007. 207p.

services de l'État (police, justice, éducation nationale) mais aussi des collectivités locales, des associations, des entreprises et des habitants, ce que Manuel Boucher assimile à une intensification et une complexification du contrôle social.

Nicolas Sanfourche évoque l'idée de s'inspirer de la doctrine anglaise du « *policing by the community* », où les institutions sont censées « encourager sans diriger, initier sans s'approprier » la coproduction locale de la sécurité, avant d'insister sur « le dynamisme culturel et associatif des quartiers comme levier à l'action publique contre la délinquance »<sup>41</sup>.

De ce fait, il s'agit donc de faire des habitants des acteurs à part entière de la régulation sociale, et ce notamment par la mobilisation de leur « capital social », au sens du politologue américain Robert Putnam<sup>42</sup>. Cette notion se définit comme l'ensemble des réseaux sociaux et des normes de confiance mutuelle permettant par son usage, la collaboration d'un groupe humain.

Dans le cadre de la coproduction locale de la sécurité, Manuel Boucher analyse cette mobilisation du « capital social » comme le fait de devoir trouver un équilibre entre les liens forts<sup>43</sup>, de « sociabilité d'inter-connaissance qui soudent les individus dans des communautés chaleureuses », et les liens faibles, « soit des relations sociales anonymes permettant de circuler en ville et favorables à l'insertion socioprofessionnelle »<sup>44</sup>.

La mobilisation des liens faibles visant l'intégration sociale, en donnant notamment « l'espoir aux jeunes des « quartiers sensibles », qu'ils pourront potentiellement bénéficier des richesses de la vie urbaine », tandis que la mobilisation des liens forts sert la logique de contrôle social dans le cadre de la coproduction de la sécurité via « le fort développement de relations sociales horizontales de coopération et de réciprocité »<sup>45</sup>.

Par ailleurs, Thierry Oblet insiste sur le caractère civique d'une « police des villes » qui s'appuie bien sur une « participation mêlée » des habitants, la sécurité des habitants reposant davantage « sur des relations horizontales de réciprocité que sur des relations de dépendance envers les institutions traditionnelles »<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup>Voir p92- SANFOURCHE Nicolas ; La participation des habitants à la coproduction de la sécurité française et au *community policing* anglais ; Mémoire IEPG, 2004. 146p.

<sup>42</sup>Voir à ce propos l'ouvrage *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community* ; New York : Simon & Schuster, 2000. 541p.

<sup>43</sup>Voir GRANOVETTER MARK ; Strength of weak ties ; *American Journal of Sociology* Vol. 78, No. 6, 1973. p1360-1380.

<sup>44</sup>Voir paragraphe 39 – BOUCHER Manuel ; Jeunes turbulents et intervenants sociaux : Production et régulation des violences juvéniles dans une cité populaire ; <http://sejed.revues.org/index6648.html>; in *Sociétés et jeunesse en difficulté*, hors-série, 2010.

<sup>45</sup>Idem.

<sup>46</sup>Voir p93 - OBLET Thierry ; Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants ; Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 122p.

Une réorganisation de la régulation sociale a donc lieu au sein des quartiers d'habitat social, dont les institutions peuvent se servir comme nous venons de le voir, dans le cadre de leur politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

Au regard de cette réorganisation locale, les analyses classiques de l'école de Chicago expliquant le développement de la délinquance par l'anomie locale et donc la diminution du contrôle social informel semblent donc invalidées.

Ce d'autant plus au regard de la prégnance d'un contrôle social de nature sexué dans les quartiers d'habitat social. Marylène Lieber, dans son ouvrage Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question, rappelle ainsi que « si dans le langage commun et dans certaines recherches, on relie la montée des violences à une perte de contrôle social, dans le cas des femmes la situation n'est pas la même. En l'occurrence, les violences viennent renforcer le contrôle social sexué, participant à la reproduction des identités de sexe »<sup>47</sup>. Elle assure enfin que la peur sexuée est « le reflet de la persistance d'une forme de contrôle social »<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup>Voir 66 - LIEBER Marylène ; Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question ; Paris : Presses de Sciences Po, 2008. 324p.

<sup>48</sup>Voir p231 – Idem.

## Chapitre IV : L'influence des rapports sociaux de sexe locaux sur les trajectoires délinquantes des jeunes hommes.

### *Section 1 : Description des mécanismes et conséquences du contrôle social sexué au sein des quartiers d'habitat social.*

Il faut tout d'abord assurer que le contrôle social sexué<sup>49</sup> n'est pas le seul fait des quartiers d'habitat social, mais qu'il est exacerbé dans cet environnement de concentration de personnes exclues. Sarah Lazzaroni rappelle par ailleurs que l'architecture de ces quartiers joue un rôle dans le redoublement du contrôle social: « la forme architecturale de la cité conçue pour regrouper un maximum de gens dans un minimum d'espace contribue fortement à l'inter-connaissance et au contrôle mutuel »<sup>50</sup>.

De plus, il semble nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'un phénomène de société et non pas d'un simple problème à caractère privé, bien que comme le souligne Jalna Hanmer, « ce phénomène n'apparaît pas comme un fait social, il n'est reconnu que comme un problème individuel »<sup>51</sup>.

En outre, ce contrôle de nature sexué est essentiellement exercé par une minorité de jeunes hommes et garçons habitant les quartiers d'habitat social, mais qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la jeunesse de ces quartiers, comme le rappelle Nacira Guénif-Souilamas dans son ouvrage Les féministes et le garçon arabe<sup>52</sup>.

Le contrôle social sexué au sein des quartiers d'habitat social se matérialise premièrement par une restriction plus ou moins ferme de l'accès à l'espace public pour les jeunes femmes et filles. L'accès à l'espace public est notamment conditionné aux buts de l'occupation de l'espace public et aux horaires de sortie.

Ce contrôle social sexué s'appuie sur le puissant mécanisme des rumeurs et de la réputation. Les jeunes hommes qui « tiennent les murs » commentent et fabulent ainsi la « respectabilité » des jeunes femmes à partir de leur démarches, tenues vestimentaires, maquillage... Cela amène à une catégorisation des jeunes femmes du quartier entre « filles sérieuses » et « filles faciles »<sup>53</sup>. Certaines jeunes femmes du quartier développent alors des stratégies en réaction à ce contrôle des comportements. Ainsi, certaines « jouent » (au moins en façade) « le jeu de la fille sérieuse », par

<sup>49</sup>Voir la définition – Partie I, Chapitre I.

<sup>50</sup>Voir p18 - LAZZARONI Sarah ; Sur terrain ou sur scène : quand les filles tentent de trouver leur place - Enquête de terrain sur le Village Olympique de Grenoble ; Mémoire IEPG, 2010. 147p.

<sup>51</sup>Voir p73 - HANMER Jalna ; Violence et contrôle social des femmes ; in Questions Féministes, 1; 1977.

<sup>52</sup>Voir GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira ; Les féministes et le garçon arabe ; La Tour-d'Aigues (Vaucluse) : Éd. de l'Aube, 2004. 106p.

<sup>53</sup>Une catégorisation notamment dénoncée par le mouvement féministe « Ni putes, ni soumises ».

l'observance marquée de pratiques religieuses ou des rôles traditionnels assignés aux femmes. Le port du voile islamique peut à ce titre relever en partie de cette stratégie. D'autres développent leur sociabilité à l'extérieur du quartier, qu'elles ne parcourent que rarement. Enfin, quelques unes adoptent les codes de la masculinité des quartiers d'habitat social pour mieux se protéger du jugement des jeunes hommes<sup>54</sup>.

En outre, il faut noter que ce contrôle social sexué peut être légitimé par un discours parental traditionaliste et/ou de protection à l'égard des jeunes femmes, ou encore des principes éducatifs différenciés entre garçons et filles. À ce titre, Fadela Amara expose dans son ouvrage Ni putes ni soumises, que dans ce système patriarcal « les garçons ont toujours bénéficié d'une plus grande marge de manœuvre que les filles »<sup>55</sup>.

Au reste, le mécanisme d'intériorisation des normes par certaines mères et jeunes femmes contribue fortement au maintien de ce contrôle social sexué et plus largement à la reproduction des inégalités sexuées voire du système patriarcal. De plus, les institutions publiques ont pu elles aussi légitimer indirectement ce contrôle par la politique de promotion des « grands-frères » comme régulateurs sociaux.

Outre l'accès conditionné à l'espace public pour les jeunes femmes, le contrôle social sexué au sein des quartiers d'habitat social a d'autres conséquences telles que des relations amoureuses rendues problématiques à l'intérieur du quartier, à la fois pour la « réputation » des filles et pour la représentation de « virilité » des jeunes hommes (éprouver des sentiments à l'égard d'une fille ne correspondant pas à cette image virile).

De plus, une image faussée de la sexualité se développe alors, basée sur une domination masculine outrancière et une réification du corps féminin. Cette représentation faussée pouvant en outre favoriser des actes rares mais graves de viols collectifs, erronément appelées « tournantes ».

De la même manière, le contrôle social sexué engendre aussi des rapports asymétriques au sein des couples, pouvant amener à des violences conjugales. Plus rarement, assiste-t-on à une instrumentalisation de la tradition religieuse donnant notamment lieu à des mariages forcés.

Au demeurant, si certains frères et plus largement certains jeunes hommes et garçons se positionnent comme des « protecteurs » de leur sœurs et ainsi de l'« honneur » de leur famille voire de leur quartier, ce rôle apparaît aussi comme une obligation sociale enfermante pour eux.

Ainsi, Thomas Sauvadet assure-t-il qu'« en occupant l'espace public, les jeunes filles affaiblissent

---

<sup>54</sup>Voir à ce titre le film La squale de Fabrice Genestal – 2000.

<sup>55</sup>Voir p41 - AMARA Fadela ; Ni putes ni soumises ; Paris : La découverte ; 2003. 155p.

leur respectabilité, et par voie de conséquence, celle des jeunes hommes, frères ou cousins, censés les protéger pour affirmer des compétences viriles menacées par l'inactivité professionnelle et la pauvreté »<sup>56</sup>.

## *Section 2 : Un contrôle social sexué et une injonction à la virilité comme quête de reconnaissance des jeunes hommes en réponse à leur exclusion sociale.*

Le contrôle social sexué ressort donc aussi comme une forte pression sociale pour les jeunes hommes l'exerçant. Cette pression prenant la forme d'une quasi-obligation de jouer ce rôle de « protecteur » et d'une injonction à la virilité.

En outre, Nacira Guénif-Souilamas analyse ce confinement dans le virilisme comme « une brutalité reportée sur les plus vulnérables : les filles des quartiers. Pour des garçons devenus prisonniers d'un virilisme aliénant, il reste encore la ressource du sexisme débridé »<sup>57</sup>.

Ce contrôle social sexué, et plus largement la délinquance, pratiqués par certains jeunes hommes des quartiers d'habitat social peut en outre se lire comme une réponse à leur frustration et leur sentiment d'exclusion sociale et territoriale.

Pascale Jamouille assure ainsi dans son ouvrage Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires que « leurs conduites à risque sont des répliques à l'épreuve de la ségrégation spatiale et de la discrimination sociale »<sup>58</sup>, tandis que Hugues Lagrange rappelle quant à lui la vision du sociologue américain Robert Merton sur la délinquance comme « d'une réponse à la frustration relative qui naît de l'écart entre les aspirations intériorisées et les conditions dans lesquelles on peut les concrétiser »<sup>59</sup>.

Par ailleurs, cette frustration ressort de l'expérience morose du chômage ou de la précarité en comparaison avec les espoirs de réussite stimulés notamment par le marketing mondial à destination de la jeunesse.

Or, Charles Rojzman assure dans son livre Les banlieues que « lorsqu'on manque d'espoir, la violence est un excellent succédané et une façon de se sentir exister »<sup>60</sup>, celle-ci agissant comme un

---

<sup>56</sup>Voir p44 - SAUVADET Thomas ; Jeunes dangereux, jeunes en danger : comprendre les violences urbaines ; Paris : Dilecta, DL 2006, 189p.

<sup>57</sup>Voir 76 et 77 - GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira ; Les féministes et le garçon arabe ; La Tour-d'Aigues (Vaucluse) : Éd. de l'Aube, 2004, 106p.

<sup>58</sup>Voir p278 - JAMOUILLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005, 291p.

<sup>59</sup>Voir p178 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001, 299p.

<sup>60</sup>Voir p49 - LE GOAZIOU Véronique et ROJZMAN Charles ; Les banlieues ; Paris : Le cavalier bleu éd. Collection

puissant catalyseur de toutes les frustrations.

Par ailleurs, cela rejoint la « théorie des ressources » exposée par le sociologue américain William J. Goode, concernant la violence masculine envers les femmes déclarant que l'on a « recours à la violence lorsque les autres ressources manquent, à savoir les ressources économiques, le prestige ou le respect d'une part et l'amitié ou l'amour d'autre part »<sup>61</sup>, ce qui rejoint notre constat sur les conséquences du contrôle social sexué dans les quartiers d'habitat social, telles que des relations amoureuses rendues problématiques.

Cette position rejoint par ailleurs la philosophie hégélienne sur la quête de reconnaissance des individus. Le philosophe allemand estime ainsi que si un individu est méprisé ou ignoré et qu'il cherche alors à porter atteinte à autrui, c'est moins pour satisfaire des besoins que pour mieux exister aux yeux des autres. En outre, en parallèle de notre critique sur les conséquences de l'anomie<sup>62</sup>, il faut rappeler qu'Hegel ne considère pas l'individu comme un être non social qu'il faudrait socialiser mais il pense au contraire, comme le rappelle Hugues Lagrange, qu'« il faut concevoir l'individu comme un être plongé dans un monde social, qui s'affirme et qui s'individualise dans la confrontation aux autres »<sup>63</sup>.

Le sociologue revient une nouvelle fois sur la sur-affiliation au quartier<sup>64</sup> des jeunes hommes acteurs de violences dans un contexte de crise économique dont ils sont les premières victimes. Il assure ainsi que ces jeunes « ne sont plus définis par leur rapport au travail, ni par une culture professionnelle mais par l'appartenance à un territoire. Dans une situation d'énorme déficit statutaire, ces garçons vont chercher à regagner les marques extérieures du respect de soi par une affirmation de masculinité violente »<sup>65</sup>.

En outre, ce recours à la masculinité violente mais aussi au territoire du quartier participe de la volonté de ces jeunes hommes de retrouver une fierté sociale perdue. Ce recours au territoire prend souvent la forme du mécanisme d'inversion du stigmat social. Pascale Jamouille indique ainsi que selon ces jeunes hommes « faire un nom à son quartier renverse le stigmat qui le frappe, répare la honte sociale, restaure l'honneur et la fierté des jeunes qui y vivent »<sup>66</sup>.

Au reste, le sociologue Didier Lapeyronnie, dans son ouvrage Ghetto urbain : ségrégation, violence,

---

« Idées reçues ». 2001. 127p.

<sup>61</sup>Voir p75 - HANMER Jalna ; Violence et contrôle social des femmes ; in Questions Féministes, 1; 1977.

<sup>62</sup>Voir Partie I, Chapitre III, Section 1.

<sup>63</sup>Voir p192 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

<sup>64</sup>Voir Partie I, Chapitre III, Section 2.

<sup>65</sup>Voir p279 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

<sup>66</sup>Voir p33 - JAMOUILLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

pauvreté en France aujourd'hui, va même jusqu'à considérer la promesse d'intégration sociale des jeunes des quartiers d'habitat social comme un mensonge et analyse alors la violence masculine en réaction à celui-ci. Il déclare ainsi que « la violence masculine, bien réelle, est le produit d'un mensonge, le mensonge néo-colonial de l'émancipation, émancipation qui « sexualise » les femmes et « racialise » les hommes. Un discours de l'émancipation dont les catégories sont profondément intégrées par les habitants au moment où ils sont privés des ressources pour les réaliser »<sup>67</sup>.

Nous allons voir à présent que ce constat d'un contrôle social sexué et d'une délinquance des jeunes hommes comme réponse à leur situation d'exclusion sociale est amplifiée par leur peur de l'émancipation féminine.

### *Section 3 : Un contrôle social sexué et des trajectoires délinquantes renforcées par la peur de l'émancipation féminine.*

L'enfermement de certains garçons et jeunes hommes des quartiers d'habitat social dans une logique d'affrontement, l'injonction à la virilité et au rôle de « protecteur » rend d'autant plus compliqué leur intégration socioprofessionnelle.

En effet, leur attachement au territoire et les « liens forts » qu'ils tissent au sein de leur groupe de pairs leur apportent une sécurité à l'intérieur du quartier. Cependant, ces liens forts et leur manque de « liens faibles » constituent un sérieux handicap à la sortie du quartier.

En revanche, la majorité des filles et jeunes femmes des quartiers d'habitat social ne s'inscrivent pas dans de telles logiques et cherchent même au contraire davantage à s'intégrer au reste de la société, via la réussite scolaire ou encore une sociabilité développée à l'extérieur du quartier. Cette recherche s'expliquant comme un moyen de sortir du quartier et du contrôle social sexué exercé par les jeunes hommes, et ainsi de s'émanciper.

Au demeurant, Joëlle Bordet rappelle qu' « alors que les filles cherchent leur reconnaissance auprès des institutions et souhaitent établir des liens avec les garçons qui ne s'inscrivent pas au cœur de la vie de la cité, face à l'exclusion sociale, les garçons renforcent leur attachement à l'exercice de la force, à l'affirmation de leur virilité au risque de la domination »<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup>Voir p593 - LAPEYRONNIE Didier ; Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui ; Paris : R. Laffont, impr. 2008 ; 624p.

<sup>68</sup>Voir p105 - BORDET Joëlle ; Oui à une société avec les jeunes des cités ! : sortir de la spirale sécuritaire ; Ivry-sur-Seine : Éditions de l'Atelier, DL 2007. 207p.

Certains jeunes hommes des quartiers d'habitat social sont ainsi rendus et se rendent les premières victimes de l'exclusion socioprofessionnelle, subissant alors le chômage ou la précarité de l'emploi, mais aussi les discriminations et le racisme, pour ceux d'origine étrangère, ce qui vient renforcer l'attraction de leur trajectoire délinquante.

Didier Lapeyronnie déclare ainsi que « chez ces jeunes garçons arabes, le racisme et la discrimination cumulent le genre et la race mais aussi l'âge...ces jeunes garçons sont beaucoup plus assignés et fixés aux stéréotypes que les jeunes femmes »<sup>69</sup>. En revanche, « la féminité protège les femmes et les jeunes femmes du racisme »<sup>70</sup>.

En outre, l'émancipation féminine vient alors renforcer la honte de ces jeunes hommes exclus. Celle-ci est par ailleurs « vécue par les hommes comme une forme de trahison d'une solidarité raciale et sociale ». Pascale Jamouille exprime alors que lorsque les jeunes femmes prennent leur indépendance, « les souffrances sociales les plus intimes des jeunes du noyau (de délinquance) se logent là, dans leurs difficultés relationnelles avec l'autre sexe »<sup>71</sup>.

La féminité, protection face au racisme, favorise donc l'émancipation des femmes. Dans cette optique, il faut remarquer que le contrôle social sexué des jeunes hommes s'effectue moins sur les femmes que sur les signes de féminité, assimilés à l'émancipation. Ainsi, Fadela Amara dans son ouvrage *Ni putes ni soumises*, constate que « la féminité est vécue par ces garçons comme une provocation »<sup>72</sup>, tandis que Didier Lapeyronnie estime que « la présence des femmes dans l'espace public pose moins problème que celle de la féminité » et remarque que les jeunes hommes « déssexualisent » les jeunes femmes « à l'intérieur du ghetto interdisant toute forme de manifestation de féminité »<sup>73</sup>.

Enfin, le contrôle social sexué et l'affirmation de la virilité de certains jeunes hommes des quartiers d'habitat social est aussi consolidé par un rapport défaillant aux pères voire aux grands-frères.

#### *Section 4 : Un rapport défaillant aux pères et grands-frères encourageant les trajectoires délinquantes des jeunes hommes.*

---

<sup>69</sup>Voir p513-514 - LAPEYRONNIE Didier ; *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* ; Paris : R. Laffont, impr. 2008 ; 624p.

<sup>70</sup>Voir p533 – Idem.

<sup>71</sup>Voir p111 - JAMOUILLE Pascale ; *Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires* ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

<sup>72</sup>Voir p39 - AMARA Fadela ; *Ni putes ni soumises* ; Paris : La découverte ; 2003. 155p.

<sup>73</sup>Voir p546 et 561 - LAPEYRONNIE Didier ; *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* ; Paris : R. Laffont, impr. 2008 ; 624p.

Les grands-pères voire les pères des jeunes hommes des quartiers d'habitat social exerçant un contrôle social sexué et/ou s'engageant dans une trajectoire délinquante, sont généralement issus de modèles familiaux traditionnels.

Ainsi, la plupart des grands-pères, non qualifiés voire analphabètes, sont issus d'un monde rural aux mœurs conservatrices, d'autant plus pour ceux immigrés, venus des anciennes colonies françaises pour travailler dans des conditions de travail et de vie difficiles, et s'enrichir dans une France en pleine reconstruction.

Puis, la majorité des pères ont adopté la figure ouvrière traditionnelle du « male bread winner », en se positionnant en chefs de famille tenant leur autorité et leur fierté du fait de travailler durement pour faire vivre dignement leur famille. Dans ce modèle idéal-typique, leur femme s'occupe de la gestion quotidienne du foyer, y compris financière, mais aussi de l'éducation des enfants; tandis que ces pères restent généralement distants vis à vis de leurs enfants, dans une posture plus ou moins autoritaire.

Or, ces pères peu ou pas qualifiés, et notamment ceux immigrés, vont être les premières victimes de la crise économique des années 70-80, de la dés-industrialisation progressive du pays, de la montée du chômage de masse et de la précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, ces pères faisant face à de graves situations professionnelles se retrouvent aussi sans statut ou fierté social. La légitimité de leur modèle d'éducation est alors remise en cause notamment par leur fils avec qui ils entretiennent des relations houleuses. Des fils qui pour certains adoptent comme nous l'avons vu des conduites à risque voire investissent des trajectoires délinquantes.

Au reste, Pascale Jamoulle développe dans son ouvrage Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires, trois figures paternelles<sup>74</sup> face aux prises de risques des fils qu'elle analyse comme des « conduites d'appel aux pères »<sup>75</sup>.

Une première figure est celle de pères qui ont réussi à adopter les codes de la paternité contemporaine, et/ou du pays d'accueil, et arrivent à faire face aux comportements de leur fils<sup>76</sup>, en faisant preuve de proximité relationnelle, d'affection affichée et de capacités de dialogue et de négociations. Selon l'auteur, on retrouve principalement cette figure chez des pères à l'estime de soi et au couple solide, qui ont généralement une bonne situation économique et sociale.

---

<sup>74</sup>Il s'agit évidemment de figures idéales-typiques.

<sup>75</sup>Voir p281- JAMOULLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

<sup>76</sup>Il faut d'ailleurs noter que les prises de risques des fils ne se limitent bien sûr pas aux très visibles trajectoires délinquantes mais prennent aussi parfois d'autres formes telles que l'enfermement dans les addictions.

Une deuxième figure correspond à l'enfermement de certains pères dans le modèle familial dont ils sont issus, cultivant une attitude traditionnelle distante et autoritaire. Face aux prises de risques de leur fils, et pour peu qu'ils soient victimes du chômage ou de la précarité de l'emploi, cette attitude rigoriste devient illégitime et insupportable, et souvent l'absence de dialogue et la violence sans explications se fait jour. Il apparaît alors évident que ce type d'éducation socialisant à la violence, multiplie les chances de sa reproduction, notamment à travers des attitudes délinquantes et/ou un contrôle social sexué sur les jeunes femmes.

Une dernière figure se retrouve chez des pères dés-impliqués dans l'éducation de leur enfants, généralement eux aussi victimes du chômage ou de la précarité de l'emploi, qui entrent alors en dépression, se repliant dans le silence et/ou l'alcool. Ils sont dès lors infantilisés par leurs femmes ou ex-femmes envers lesquels ils restent en général très dépendants.

Ces pères peuvent alors être emplis d'un sentiment de culpabilité mais aussi de honte, qu'ils vivent parfois comme un héritage fataliste de leurs pères eux-aussi victimes et acteurs de leur double exclusion de la société d'accueil et d'origine<sup>77</sup>.

À ce titre, la violence de certains jeunes hommes d'origine étrangère peut s'analyser comme une réponse « à la violence sociale et à l'ostracisme vécus par leur parents ou grands-parents »<sup>78</sup>, ainsi qu'à la « soumission » dont ceux-ci auraient fait alors preuve.

D'autre part, Pascale Jamouille rappelle aussi que ces pères peuvent se dés-impliquer de l'éducation de leur enfants car n'ayant eux-mêmes pas connus leur pères, ils reproduisent ce schéma, ou bien parce que suite à une rupture conjugale, ils estiment que la construction d'une coparentalité est devenue impossible. Pères et fils finissent alors par s'éviter afin de maintenir des rapports pacifiés.

Cette « dépaternalisation » relative des quartiers d'habitat social se traduit ainsi par l'augmentation du nombre de familles monoparentales matricentrées. Les mères seules avec enfants étant prioritaires dans l'octroi de logements sociaux, ces foyers matricentrés sont alors sur-représentés dans ces bâtiments. Pascale Jamouille indique alors que « cette féminisation des zones ghettos tient des jeunes gens à l'écart de modèles identificatoires masculins structurants. Certains n'arrivent pas à se projeter dans des pères qui ne se sont pas occupés d'eux ou qui sont très disqualifiés par leur mère. La construction sociale de leur masculinité passe parfois par la mise en jeu de la force virile dans la bande, par l'illégalité et/ou la violence »<sup>79</sup>.

Ces jeunes hommes et garçons sont donc à la recherche de modèles masculins qu'ils ne trouvent

---

<sup>77</sup>On pense ici notamment à la figure de certains « Chibanis ».

<sup>78</sup>Voir p274 - JAMOUILLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

<sup>79</sup>Voir p7 – Idem.

généralement que dans les caricatures viriles du groupe de pairs ou des médias. À défaut de trouver des modèles masculins satisfaisants, leur masculinité se réduit ainsi à une virilité exacerbée, certains se construisant même « contre » les femmes.

En outre, Pascale Jamouille nous rappelle que ces jeunes hommes et garçons « étouffent dans les foyers, où ils sont soumis à la gouvernance de leur mère »<sup>80</sup>. Un étouffement symbolique mais parfois aussi très concret étant donné des conditions de logement exiguës et/ou insalubres, qui amènent à un besoin urgent de se séparer de cet univers féminin.

Au delà des explications sociales primordiales, il faut noter que le contexte d'émigration, notamment pour les familles primo-arrivantes, peut lui aussi être source de tensions familiales et de conduites à risques des jeunes, dont l'intégration est en cours et qui sont donc pris entre la culture de leur pays d'origine et celle du pays d'accueil.

Ce contexte d'émigration donne alors lieu à certains malentendus culturels. Véronique Le Goaziou et Charles Rojzman notent ainsi que pour certaines familles de l'immigration d'Afrique subsaharienne, leur « cellule familiale s'est trouvée réduite à sa plus simple expression en perdant l'appui du groupe qui, dans le pays d'origine participait au contrôle et à la cohésion des enfants auxquels étaient transmis les codes et les valeurs de la communauté »<sup>81</sup>. Le contrôle des enfants par le groupe se faisant dans le cadre d'un espace public très usité et qui joue un rôle fondamental dans l'éducation et le développement des relations sociales de ces enfants.

Au demeurant, pour revenir à la dépaternalisation relative dans les quartiers d'habitat social, Pascale Jamouille note enfin que « dans les foyers, quand la figure du père est affaiblie ou absente, des mères font un transfert d'autorité sur le fils aîné »<sup>82</sup>, transfert que l'on retrouve d'autant plus dans les foyers de culture maghrébine.

En outre, ces grands-frères ont pu être légitimés comme nous l'avons vu par des institutions publiques qui dans une dérive ethnicisante ont pu disqualifier « un peu plus les parents dont l'autorité avait du mal à s'exercer, en décrétant le grand frère comme interlocuteur privilégié »<sup>83</sup>, comme nous le rappelle Christine Bulot et Dominique Pogi dans leur ouvrage collectif Droit de cité pour les femmes.

---

<sup>80</sup>Voir p53 – Idem.

<sup>81</sup>Voir p90 - LE GOAZIOU Véronique et ROJZMAN Charles ; Les banlieues ; Paris : Le cavalier bleu éd. Collection « Idées reçues ». 2001. 127p.

<sup>82</sup>Voir p108 - JAMOUILLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

– <sup>83</sup>Voir BULOT Christine et POGI Dominique ; Droit de cité pour les femmes ; Paris : Ed. De L'Atelier ; 2004. 205p.

D'autre part, il faut aussi noter que le virilisme et le contrôle social sexué des grands-frères, notamment exercé sur leurs sœurs, relève là encore d'une forte injonction sociale. Sarah Lazzaroni nous rappelle ainsi que « si les filles sont dominées par leurs grands frères, eux-mêmes sont dominés par le fait que leur virilité passe par ce contrôle, car si la pureté de leurs sœurs est remise en cause, c'est aussi son honneur de grand-frère qui l'est »<sup>84</sup>. Et nous avons pu voir à quel point, à travers le mécanisme des rumeurs et de la réputation<sup>85</sup>, cette soi-disant « pureté » peut très vite et arbitrairement être attaquée.

Enfin, le sociologue Hugues Lagrange témoigne que, dans quelques grandes fratries des quartiers d'habitat social, certains aînés ont pu consciemment ou inconsciemment réaliser des transferts d'amertume et de frustration sur leurs benjamins, en ajoutant alors que « ce n'est certainement pas un hasard si les absentéistes ou les délinquants se trouvent être les derniers nés de la seconde génération »<sup>86</sup>.

En effet, si bon nombre ont réussi leur intégration scolaire puis sociale à la classe moyenne voire aux classes supérieures<sup>87</sup>, d'autres ont subi, souvent malgré leur réussite scolaire, la précarité de l'emploi ou le chômage mais aussi les discriminations et le racisme. Il est d'ailleurs à noter que certains membres de cette élite sociale se sont fait les portes drapeaux de la doctrine libérale de « l'égalité des chances », au détriment de l'égalité des droits, participant ainsi à la culpabilisation de ceux qui auraient « échoués ».

Au demeurant, ce transfert d'amertume, au delà de l'expérience de l'exclusion sociale, est aussi le produit des entraves à l'intégration politique, comme en témoigne l'échec relatif de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, d'ailleurs rebaptisée « Marche des Beurs » par les médias, ou encore des taux d'abstention record dans les quartiers d'habitat social, révélant une défiance à l'égard de l'offre politique dans son ensemble.

Enfin, Hugues Lagrange soutient que ce manque d'intégration sociale et politique entretient aussi le dynamisme religieux dans les quartiers d'habitat social, et notamment celui de l'islam, quelquefois radical, qui « contribue à rendre à ces jeunes une dignité, une réponse au mépris »<sup>88</sup>.

---

<sup>84</sup>Voir LAZZARONI Sarah ; Sur terrain ou sur scène : quand les filles tentent de trouver leur place - Enquête de terrain sur le Village Olympique de Grenoble ; Mémoire IEPG, 2010. 147p.

<sup>85</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 1.

<sup>86</sup>Voir p102 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

<sup>87</sup>Et notamment la « bourgeoisie », un terme mis en avant par la chercheuse Catherine Withol de Wenden.

<sup>88</sup>Voir p109 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

Au regard des constats que nous venons de développer, il va s'agir à présent d'expliquer l'existence d'une instance de participation coproductive en matière de sécurité publique regroupant des mères de famille : le collectif du 29 Juin, de Villiers-le-Bel.

## **Partie II : L'influence de la réorganisation de la régulation sociale et des rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel dans l'émergence et la composition du collectif du 29 Juin.**

Nous constaterons que le collectif du 29 Juin à Villiers-le-Bel apparaît comme une expérience de participation coproductive en matière de sécurité publique s'inscrivant dans une réorganisation locale de la régulation sociale et dont la composition est influencée par les rapports sociaux de sexe locaux.

Ainsi, le contexte d'enclavement social et territorial et l'historique local de conflits inter-quartiers contribue à l'émergence du collectif du 29 Juin. Ce dernier se construit de manière informelle autour de grands axes de travail en cherchant à promouvoir un contrôle social informel et une intégration sociale des habitants. Il s'agit alors d'un acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale, utilisé et accompagné par l'exécutif communal étant donné les apports possibles que représente cette instance de participation coproductive pour le développement de la cohésion sociale et du vivre ensemble à Villiers-le-Bel dans son ensemble (Chapitre I).

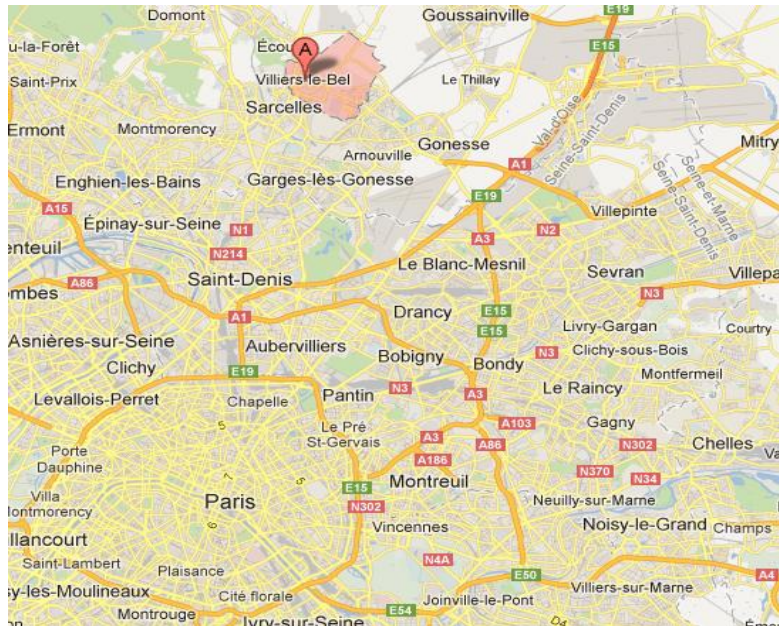
D'autre part, les rapports sociaux de sexe locaux influent donc la composition de ce collectif regroupant avant tout des femmes et mères de famille. Effectivement, la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social provoque une sur-valorisation du statut maternel. Or, celle-ci explique la composition actuelle du collectif et légitime son action auprès des jeunes hommes et notamment ceux s'inscrivant dans des trajectoires délinquantes et/ou exerçant un contrôle social sexué (Chapitre II).

## Chapitre I : Une expérience de participation s'inscrivant dans une réorganisation locale de la régulation sociale.

### *Section 1 : Un contexte et historique local contribuant à l'émergence du collectif du 29 Juin.*

Villiers-le-Bel est une commune de 27 000 habitants, située dans la banlieue Nord de Paris<sup>89</sup>, au sein du département du Val d'Oise et à proximité de celui de la Seine Saint-Denis. Elle fait aussi partie de la communauté d'agglomération du Val de France, ses communes limitrophes étant notamment Sarcelles, Arnouville et Gonesse. Elle partage d'ailleurs sa gare, connectée à la ligne D du Réseau Express Régional, avec ces deux dernières communes.

En outre, si des zones d'activités économiques et d'emplois se trouvent à proximité, telles que la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles-De-Gaulle ou encore la zone d'activité commerciale O'PARINOR, celles-ci ne sont accessibles en transports en commun qu'en passant par Paris<sup>90</sup>. Cela témoigne de l'enclavement économique relatif que connaît cette ville.



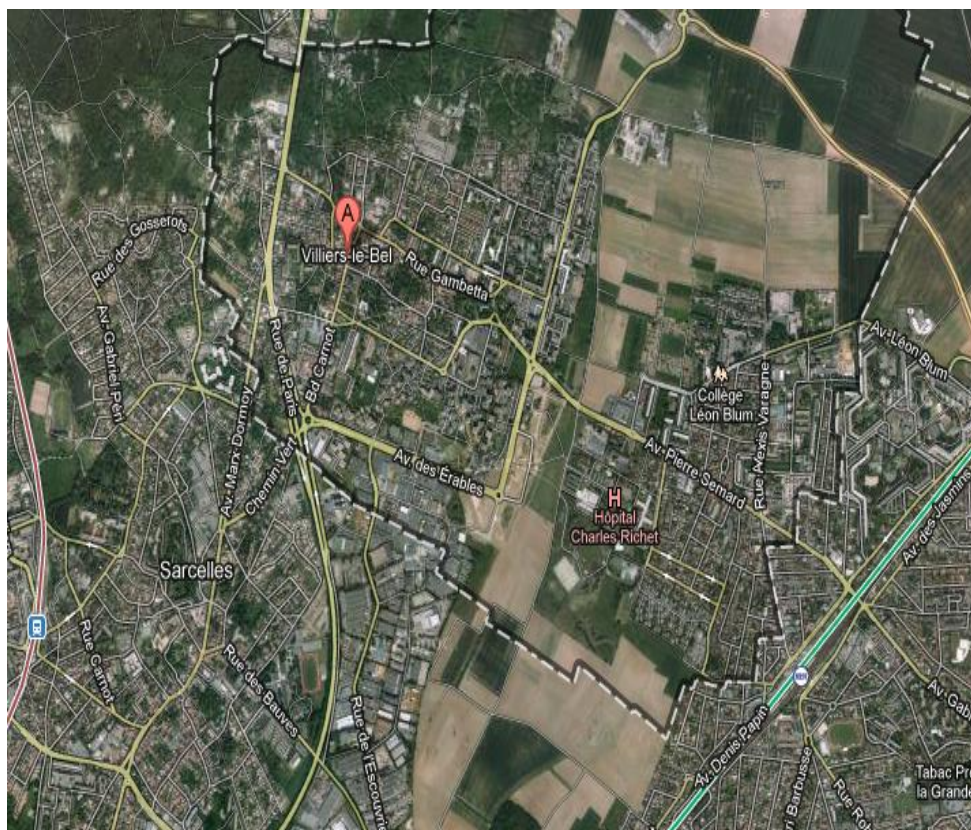
Sur cette carte<sup>91</sup>, Villiers-le-Bel constitue la zone en rose, la zone grise en haut à droite correspondant à la zone aéroportuaire Roissy Charles De Gaulle, tandis que la ville de Paris se situe en bas à gauche.

<sup>89</sup> À 18 kilomètres de la capitale.

<sup>90</sup> Il existe cependant un service de transport à la demande « Filéo » pour les personnes travaillant à l'aéroport Charles de Gaulle.

<sup>91</sup> Source : Google Maps.

Au reste, Villiers-le-Bel est traversée par la route départementale 370, qui coupe la ville entre nord et sud, tandis qu'une zone agricole et une ligne électrique à haute tension vient séparer la commune d'ouest en est.

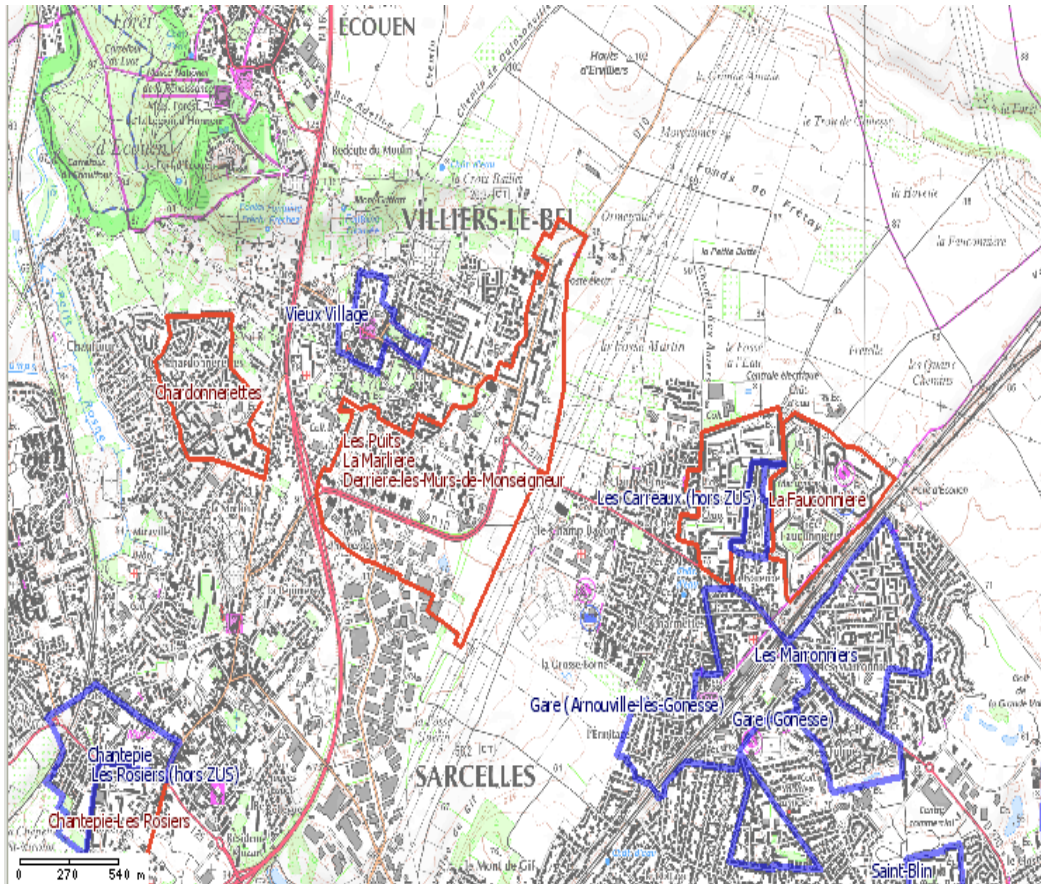


Sur cette image<sup>92</sup>, le tracé en pointillés blanc détermine les limites de la commune de Villiers-le-Bel. En outre, la ligne verte en bas à droite correspond au trajet du RER D, le rond représentant la gare. On distingue bien la zone agricole séparant la commune d'ouest en est, tandis que la route départementale (tracé jaune correspond en partie à l'avenue Pierre Semard) vient la couper du nord au sud.

Ce découpage territorial est renforcé par des identités de quartiers plus ou moins fortes, Villiers-le-Bel concentrant des quartiers d'habitat social mais aussi des quartiers plus résidentiels. Au demeurant, 56% de la population beauvillésoise habite en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et près de la moitié des beauvillésois vivent en logement social<sup>93</sup>. La commune regroupe notamment deux ZUS que sont respectivement les « Puits La Marlière » (dit PLM) et « Derrière-les-Murs de Monseigneur » mais aussi le quartier des « Carreaux ». Le premier quartier, qui compte plus de 10 000 habitants à l'ouest de la ville, forme un ensemble assez hétéroclite tandis que le quartier des Carreaux, à l'est, regroupe plus de 4 000 habitants où la part de ménages locataires en Habitation à Loyer Modéré était en 2009 de près de 90%.

<sup>92</sup>Source : Google Maps.

<sup>93</sup>Voir les statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), reprises sur le site internet du système d'information géographique du Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (SG-CIV) en charge de la Politique de la Ville.



Sur cette carte<sup>94</sup>, on retrouve notamment avec les tracés rouges, les deux ZUS de Villiers-le-Bel : « Les Puits la Marlière Derrière-les-Murs de Monseigneur » au centre, et « Les Carreaux » plus à droite. Les tracés en bleu correspondent aux quartiers faisant partie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Par ailleurs, Villiers-le-Bel connaît un taux de chômage élevé, de près de 18% en 2009, soit le double du niveau national en cette même année<sup>95</sup>. De plus, ce chiffre masque des disparités selon les quartiers et les catégories d'âge.

Ainsi, le taux de chômage atteint presque 30% chez les 15-24 ans. Il faut d'ailleurs noter que l'une des caractéristiques de la ville est la proportion importante de jeunes, puisque la moitié de la population beauvillésoise a moins de 30 ans.

D'autre part, les habitants restent relativement peu ou pas diplômés puisqu'environ 70% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, n'est pas titulaire d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel ou encore de diplômes de l'enseignement supérieur, mais surtout que 32% de cette même population ne dispose d'aucun diplôme.

De surcroît, une collaboratrice du maire de Villiers-le-Bel affirme que la population comme le territoire de Villiers-le-Bel reste relativement pauvre économiquement (le revenu net déclaré moyen atteignant en 2009 16 045 euros, alors que de 23 230 euros au niveau national).

<sup>94</sup>Source : Système d'information géographique du Secrétariat général du Comité Interministériel pour la Ville.

<sup>95</sup> Voir le dossier statistique complet de la commune, produit par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=com-95680>.

L'histoire récente de la commune de Villiers-le-Bel est émaillée de fortes violences urbaines.

Villiers-le-Bel connaît une triste renommée médiatique depuis les violentes échauffourées qui ont marqué la ville et ses alentours du 25 au 27 novembre 2007, suite à la mort de deux adolescents renversés en mini-moto par une voiture de police<sup>96</sup>.

Mais au quotidien et notamment depuis 2008, les violences prennent surtout la forme de conflits inter-quartiers. Comme nous avons pu le voir, la commune est marquée par un fort découpage territorial.

En outre, une collaboratrice du Maire de Villiers-le-Bel assure que « la ville est très marquée par des identités de quartiers qui sont fortes. Les différents quartiers ont chacun leur spécificité en terme de peuplement, ou de pratiques artistiques...et il y a toujours des rivalités importantes ». Au demeurant, c'est donc bien une logique territoriale qui est au cœur des conflits et non des logiques racistes ou religieuses, comme le souligne cette collaboratrice disant qu' « on n'a jamais eu trop de soucis de problèmes racistes ni de religions. On a trois communautés religieuses qui cohabitent vraiment très bien, qui sont dans un dialogue apaisé ».

Au reste, la volonté de participation des habitants en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance est née de ce climat conflictuel entre quartiers.

Ainsi, en 2008, des actions informelles à l'initiative de parents d'élèves ont vu le jour aux abords et dans un collège de la ville réunissant des jeunes de deux quartiers différents, certains étant auteurs et victimes de violences et notamment de règlements de compte perpétuels.

Ces parents d'élèves, qui avaient des pratiques associatives ou de culte communes, se sont donc réunis à plusieurs reprises les samedis matins dans l'enceinte du collège et en présence du proviseur, et se sont chargés à tour de rôle de « sécuriser » les sorties de collège et de raccompagner les élèves turbulents dans les différents quartiers. La collaboratrice du Maire note par ailleurs que « là où ils ont été plutôt fins et forts c'est que c'était quand même des parents d'enfants tantôt agresseurs tantôt agressés et qu'ils ont réussi à dialoguer tout de même ».

De plus, elle signale aussi que ces parents d'élèves ont aussi organisé une rencontre, « dans un lieu neutre » au regard des conflits de quartiers, après avoir « réussi à identifier les protagonistes, ceux qui attisaient la violence des deux côtés ». Puis, la collaboratrice raconte qu'à la demande des parents « on a - j'aime pas trop utiliser cette expression - mais on a pris des « grands référents » qui ont essayé de pacifier les rapports » entre ces jeunes ». Elle entend par grands référents des jeunes de 20 à 25 ans identifiés comme des figures autoritaires.

---

<sup>96</sup>Il faut noter qu'au moment de la rédaction de ce mémoire, le volet judiciaire de cet accident, avec le procès pour homicides involontaires d'un policier, n'est pas clos et qu'il a connu des rebondissements. Par ailleurs, au moment des échauffourées, les forces de l'ordre ont été la cible de tirs d'armes à feu, et des condamnations pénales ont été prononcées en 2011.

À la suite de cette rencontre, certains parents sont alors allés « très loin dans l'apprentissage de la légalité, c'est à dire que les enfants qui étaient coupables, ils les emmenaient au commissariat : « Bonjour monsieur le commissaire, je dénonce mon môme! » - rire - et ça nous a valu certaines discussions entre parents ».

Suite à ces actions informelles, et alors que les tensions entre élèves s'étaient apaisées, des professionnels du service jeunesse de la ville, des animateurs socio-culturels et des médiateurs du club de prévention spécialisée ont souhaité participer aux réunions des parents d'élèves, qui se sont alors retirés. La collaboratrice du Maire témoigne ainsi que « les professionnels se sont dit : oh ils arrivent à faire un boulot que nous on n'arrive plus à faire quoi », tandis que la réaction des parents fut de dire: « non, là ce n'est plus notre espace, ça ne nous appartient plus ».

Puis, les années 2009 et 2010 ont été le théâtre d'une aggravation des conflits inter-quartiers, impliquant surtout de jeunes garçons plus âgés, entre 18 et 25 ans, auteurs et victimes d'actions très violentes, telles que des expéditions punitives.

En parallèle à ce climat de violences inter-quartiers, les forces de police locales se sont retrouvées dans un contexte institutionnel compliqué. Il est d'abord à remarquer le manque initial d'effectifs sur le secteur, et donc le manque de réactivité des forces de police, des renforts devant souvent être appelés, parfois même depuis Cergy-Pointoise<sup>97</sup>, ne connaissant forcément pas au mieux les caractéristiques du secteur. Il faut noter qu'un bureau de police avait été incendié lors des violentes échauffourées de 2007 et qu'un commissariat, dont la construction avait débuté en 2006, a ouvert ses portes en Juin 2008. Au demeurant, ces problèmes initiaux ont été relativement résorbés par l'arrivée au printemps 2009 d'une Unité Territoriale de Quartier (UteQ) et son remplacement fin 2010 par une Brigade Spéciale de Terrain (BST). Cependant, l'implantation de cette UteQ fut elle aussi difficile, comme le rappelle la collaboratrice du Maire, renforçant l'hostilité à l'égard des forces de l'ordre « d'un certain nombre de jeunes qui occupent l'espace public de manière ostentatoire et bruyante », et notamment suite à l'utilisation par un policier de son « flashball », entraînant la perte d'un œil pour deux jeunes habitants.

---

<sup>97</sup>Cergy-Pontoise se situe à une trentaine de kilomètres de Villiers-le-Bel, et est le siège de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val d'Oise.



*Commissariat de Villiers-le-Bel.*

Par la suite, de Janvier à Juin 2010, les confrontations et représailles inter-quartiers ont continué jusqu'à l'assassinat le samedi 26 Juin 2010, d'un jeune homme de 20 ans, victime collatérale de ces conflits. Ainsi, d'après la collaboratrice du Maire « il avait pris sa voiture avec un de ses amis pour venir chercher une copine. Ils vont dans le quartier rival, sauf qu'il est en dehors de toutes les histoires, il stationne deux minutes pour attendre la copine et là deux mecs cagoulés arrivent et il se prend une balle de fusil à pompe dans la tête ».

Elle précise par ailleurs que de nombreux habitants du quartier « n'ont rien vu...Alors que l'assassinat a eu lieu en bas d'une tour, alors qu'il y a une école juste à côté, et près de 400 témoins potentiels, mais personne n'a rien vu ! ».

Dès le lendemain de cet événement tragique, tandis que les expéditions punitives entre jeunes des quartiers rivaux se multiplieront durant l'été 2010, la collaboratrice du Maire est alors contactée par des habitants des deux quartiers, « et notamment des parents qui s'étaient déjà mobilisés en 2008 et qui me demandaient : « qu'est ce qu'on peut faire ? En tant qu'habitants, on sait que là on touche à des choses particulières...» ».

Des discussions ont donc lieu le dimanche, la collaboratrice du Maire déclare alors aux habitants engagés qu'« il y a deux niveaux de réactions, la réaction politique du conseil municipal et la réaction de vous citoyens, habitants. À un moment, c'est aussi à vous, communauté d'habitants de Villiers-le-Bel de vous réveiller et d'interpeller les gens ».

Suite à cela, des habitants et leaders associatifs ont improvisé « du tractage très vite devant les écoles, les arrêts de bus, la gare, pour proposer de se rassembler et décider de ce qu'on fait » tandis

que la collaboratrice remarque avoir « envoyé des mails à tout mon listing d'associations, d'habitants ».

Une réunion regroupant une centaine de personnes a alors lieu le mardi 29 Juin, dont sortira le communiqué fondateur du «collectif du 29 Juin ».

À la présentation de ce contexte et historique local, il apparaît donc que l'on retrouve bon nombre des points évoqués dans nos deux premiers constats de départ théoriques en première partie.

Effectivement, il est clairement identifié un enclavement territorial et social de la commune de Villiers-le-Bel et de ses quartiers d'habitat social, vis-à-vis du reste de la société et dans un contexte de crise socio-économique plus large. En réaction à ce contexte, il est aussi nettement reconnu une sur-affiliation au territoire, comme le montre notamment les puissants conflits inter-quartiers, basée dès lors sur des relations sociales primaires et des « liens forts ». Ceci est révélateur d'une réorganisation locale de la régulation sociale, bien davantage que d'une simple désorganisation sociale, qui se baserait sur une perte d'influence des valeurs collectives.

D'autre part, concernant les limitations possibles à une participation coproductive des habitants, il est à noter que la tentative, par les professionnels jeunesse et médiation, de récupération des actions informelles de parents d'élèves en 2008 s'inscrit totalement dans la logique traditionnelle des institutions à l'égard de ce type de participation.

En outre, le thème de la sécurité publique apparaît en effet très délicat à traiter, les habitants prêts à s'engager ayant bien conscience de « toucher à des choses particulières », tandis que d'autres s'enferment dans le mutisme. Il aura d'ailleurs fallu attendre un événement particulièrement dramatique pour qu'une participation puisse être envisagée.

Une des membres fondateurs du collectif assure ainsi que « c'est vraiment dommage qu'il ait fallu qu'on attende cette mort- là pour réagir » avant d'ajouter qu' « on peut avoir peur pour les siens aussi...c'est pas évident...Mais si on s'arrête à ça, on ne fait rien ! ».

Cette membre remarque par ailleurs que ce décès a eu l'effet d'un « électrochoc, et on s'est dit qu'il fallait réagir, qu'on était là déjà en tant qu'association au départ, ou en tant qu'habitant de la ville et qu'on subissait ». Une autre membre fondateur avoue même être « restée sans voix...en apnée. Après sa mort, ça devenait impossible de vivre sans réagir ».

Cette situation de crise constitue ainsi en quelque sorte une « fenêtre d'opportunité » à même de faciliter le changement. Au demeurant, le psycho-sociologue Charles Rojzman déclare dans son ouvrage Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence que : « c'est là, dans les quartiers les plus difficiles, là où la souffrance devient plus forte que la résistance au changement, que les institutions sont prêtes à jouer le jeu et à se remettre en question...pour

réinventer d'autres façons de vivre la démocratie »<sup>98</sup>.

Ainsi, il apparaît clairement que l'exécutif local, et notamment à travers la collaboratrice du Maire<sup>99</sup>, est près à dépasser les limitations traditionnelles et celles liées au champ délicat de la sécurité publique, pour accompagner cette participation coproductive des habitants. En effet, l'exécutif local a bien conscience que ce type de participation, qui s'inscrit dans le contexte de réorganisation locale de la régulation sociale, peut amener de nombreux apports face aux insuffisances des institutions de contrôle social formel telles que la police nationale, mais aussi celles d'intégration sociale telles que l'école ou les organisations professionnelles, comme le contexte social et territorial le montre bien.

## *Section 2 : Un collectif informel s'inscrivant dans la réorganisation locale de la régulation sociale.*

Le collectif du 29 Juin constitue comme nous allons le voir à présent, une instance de participation coproductive informelle. En effet, ce collectif d'habitants de Villiers-le-Bel n'est pas monté en association loi 1901, souhaitant ainsi garder une forte flexibilité de fonctionnement. Une membre du collectif signale ainsi que l' « on ne se prend pas la tête avec des obligations administratives, financières ou autres » tandis que la collaboratrice du Maire témoigne que « cela permet aux gens de se dire : je suis libre, c'est pas trop institutionnalisé ».

Ainsi, le collectif repose sur quelques leaders formant le « noyau dur » qui pense et organise les actions<sup>100</sup>, auquel vient se greffer ponctuellement de nombreuses autres personnes lors des actions du collectif, qui se veut ouvert à tout le monde.

Pour autant, les membres fondateurs ont clairement défini dès la première réunion du 29 Juin 2010 leur mode d'organisation et notamment en terme de communication. L'idée initiale étant, comme le rappelle une membre fondatrice « de faire une action tous les 9 du mois, et les 29 on sort un communiqué de presse » et dans tous les cas « qu'il n'y a pas de communication entre temps, s'il y a des gens qui se revendiquent du collectif entre-temps, c'est pas de nous ». Les membres ne s'adressent ainsi aux médias, au nom du collectif, qu'après avoir consulté les autres membres<sup>101</sup>.

---

<sup>98</sup>Voir p13 - ROJZMAN Charles ; Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence ; Paris : La Découverte. 2001. 292p.

<sup>99</sup>Voir Partie II, Chapitre II, Section 3 : pour une présentation approfondie du rôle de la collaboratrice du Maire dans le collectif.

<sup>100</sup>Voir Partie II, Chapitre II, Section 1 : pour une présentation approfondie du profil des membres du collectif.

<sup>101</sup>Cette méfiance à l'égard de certains médias, s'explique notamment par le traitement sensationnaliste des violences ayant lieu à Villiers-le-Bel, telles que les échauffourées de 2007.

En outre, le collectif a tout d'abord voulu faire part de ses condoléances et de sa solidarité « aux familles dans lesquelles de jeunes hommes ont été blessés et pour l'un d'entre eux, tué »<sup>102</sup>, la famille de la victime de l'assassinat du 26 Juin apportant par ailleurs son soutien aux actions du collectif.

Puis, les membres du collectif ont souhaité faire passer un message clair sur leurs intentions : « non à toutes les formes de violences »<sup>103</sup>, dénonçant ainsi à la fois les violences urbaines et les violences institutionnelles et sociales.

De surcroît, ils ont aussi posé quatre axes initiaux de travail, de revendication et d'interpellation<sup>104</sup>. Il s'agit premièrement de promouvoir un meilleur partage de l'espace public et notamment de manière plus inter-générationnelle, par le biais d'actions occupant cet espace.

Ensuite, le collectif se veut un lieu de réflexions entre habitants, notamment en matière d'éducation, et une force de propositions dans le cadre d'un partenariat avec les institutions.

De plus, il se conçoit aussi comme une force d'interpellation de ces institutions, souhaitant particulièrement pouvoir saisir l'État sur ses responsabilités en matière de sécurité publique et de justice, et de rester informé du déroulement des enquêtes judiciaires<sup>105</sup>.

Enfin, les membres du collectif désirent surtout modifier l'image de dangerosité portée sur la jeunesse de la ville qui se sent et qui se met d'abord elle-même en danger, souhaitant « être attentif » à celle-ci et à leur « parents qui appellent au secours »<sup>106</sup>.

D'autre part, l'objectif du collectif du 29 Juin est aussi de participer à une restauration d'un climat de confiance dans la ville, envers sa jeunesse premièrement, mais plus largement entre habitants et avec les institutions. En effet, tandis qu'une membre fondatrice assure que « c'était pas ça avant cette ville, on dialoguait avec les gens, on a toujours su comment communiquer », une autre raconte qu'« après la mort du jeune homme, on a eu je crois une trentaine de tirs sur la ville en deux mois. C'est énorme ! C'était très tendu, très dur, et bon bah c'était le moment où il fallait restaurer la confiance ».

Au demeurant, ce collectif s'inscrit bien comme un acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale, cherchant comme nous allons le voir à présent, à promouvoir un contrôle social informel mais aussi une plus grande intégration sociale. Une membre fondateur assume ainsi qu' «

---

<sup>102</sup>Voir le communiqué de presse du collectif, daté du 30 Juin 2010.

<sup>103</sup>Idem.

<sup>104</sup>Idem.

<sup>105</sup>La population se sentant généralement laissée à la marge de ces procédures considérées comme longues, complexes voire même l'expression d'une « justice à deux vitesses ».

<sup>106</sup>Voir le communiqué de presse du collectif, daté du 30 Juin 2010.

on ne veut pas se substituer aux institutions, mais quand on sent qu'il y a des choses qui de notre point de vue peuvent enrichir la cohésion sociale, alors on le signale ».

Ainsi, la dimension de contrôle social est-elle présente dans les communiqués de presse du collectif, celui du 29 Juin 2010 affirmant que « l'acte qui a été commis est grave. Un de nos enfants s'en est allé trop tôt mais user de la violence n'engendrera que la violence. Tout citoyen a le pouvoir et le devoir de stopper ce déferlement de rumeurs, de haine et de criminalité en agissant de différentes manières ». En outre, un autre communiqué en date du 9 Juillet 2010 témoigne que « chaque citoyen doit prendre ses responsabilités pour désamorcer la violence et les clivages inter-quartiers », tandis qu'un autre daté de Septembre 2011 rappelle qu'une « vigilance citoyenne permanente est de rigueur. La paix sociale et le partage de l'espace public sont à conquérir puis à conserver ».

De surcroît, les membres fondateurs estiment que les actions du collectif sont aussi un moyen pour les adultes de retrouver leur place dans la ville. Une membre considère effectivement que « le problème qu'il y a dans nos banlieues c'est que, nous adultes, notre place est là, mais on a peur de nos jeunes. Comment on peut avancer si on a peur de notre jeunesse ? Et cette jeunesse -là elle attend quoi ? Elle attend juste qu'on vienne lui parler, qu'on vienne vers elle, même si...même si délinquance il y a ! ». De plus, une autre membre explique son engagement dans le collectif en disant qu'« en tant qu'adulte, je devais voir qu'ils se mettaient en danger, et que nous les laissions en danger ».

Par ailleurs, cette dimension de contrôle social informel des jeunes hommes et garçons va de pair avec une volonté de promouvoir leur intégration sociale, et ce en appelant donc à « lutter contre toutes les formes de violences ». Un communiqué de Septembre 2011 invite ainsi les habitants de Villiers-le-Bel à rejoindre le collectif, assurant que plus ceux-ci seront nombreux et unis, « plus les objectifs de lutte contre la violence physique, contre les discriminations territoriales et les injustices sociales pourront se voir réaliser ».

Au reste, dans un contexte d'enclavement social, économique et territorial que nous avons déjà évoqué, une des membres du collectif assimile clairement les expériences de discriminations à l'embauche ou encore de contrôles de police trop fréquents, voire abusifs ou au faciès à des violences sociales et institutionnelles.

Elle dénonce ainsi que « quand t'envoies un CV, c'est pas évident, tu vois c'est encore une violence ça. On va te dire en voyant que tu habite à Villiers, « bah on va vous rappeler » et on te rappelle jamais, c'est violent aussi ! Ou quand tu as un contrôle de police, c'est quand même violent parfois. Tu es policier, tu fais ton boulot, tu le respectes, tu demandes ses papiers avec respect et voilà ». Cette membre ajoute alors plus tard que : « c'est pour ça que la jeunesse, elle est révoltée. Moi, je ne

cautionne pas leurs actes, mais je comprends. Je comprends. Mais comme on leur dit souvent dans les réunions quand ils viennent, c'est pas en étant violent qu'on va réussir ».

Une autre membre fondateur revient quant à elle sur l'offre insuffisante de transports en commun dans la ville, la mobilité urbaine constituant pourtant un facteur important d'intégration sociale. Elle témoigne ainsi que le manque de transports peut favoriser les violences dans ceux-ci ou engendrer des situations dégradantes, en indiquant que :« quand tu rentres dans le bus et que tu ne peux jamais t'asseoir, c'est violent aussi quelque part...Le bus à 7 heures du matin, il est toujours plein, et dans les deux sens. Ça veut dire que quand certains partent travailler, d'autres en reviennent pour dormir...Et qui marche tout le temps le long des rues dès qu'il n'y a pas de bus ?...Et quand ils oublient d'éteindre le panneau « retour au dépôt » quand il y a encore plein de gens transportés, bon c'est sûr, c'est des petits détails, mais des petits détails de trop dans une ville qui peut vite être énervée ».

Afin de promouvoir cette intégration sociale par la lutte contre toutes les formes de violences, le collectif a mis en place plusieurs actions en lien avec différentes institutions, sur lesquelles nous reviendrons plus tard<sup>107</sup>.

À la présentation du fonctionnement et des objectifs principaux du collectif du 29 Juin, il semble là aussi que l'on retrouve certains points évoqués dans nos deux premiers constats de départs théoriques exposés en première partie.

En premier lieu, cette instance de participation reste donc relativement « ascendante », dans le sens où elle est née, gérée et composée d'habitants de Villiers-le-Bel. En outre, il s'agit bien d'une instance de niveau coproductif puisqu'elle souhaite porter une partie de ses actions en partenariat étroit avec les institutions, comme nous le verrons plus en détail<sup>108</sup>. Au demeurant, ce niveau de partenariat correspond bien à celui présenté dans l'échelle de la participation de Sherry Arnstein<sup>109</sup>, qui se rapporte à celui de « pouvoir effectif des citoyens » où ceux-ci peuvent négocier avec les institutions.

Nous verrons par ailleurs que le collectif du 29 Juin permet un « empowerment » relatif de ses membres et des bénéficiaires de son action.

Enfin, ce collectif s'inscrit bien dans des logiques propres aux collectifs de participation coproductive, avec une logique de « conscientisation » des habitants autour d'un objectif commun, à savoir la lutte contre toutes les formes de violences, ou encore l'idée de former une « communauté

---

<sup>107</sup>Voir Partie III, Chapitre I, Section 1 et 2.

<sup>108</sup>Idem.

<sup>109</sup>Voir Partie I, Chapitre II, Section 1.

de voisinage solidaire », même si le collectif du 29 Juin souhaite agir sur la ville dans son ensemble.

En second lieu, il s'agit bien d'une instance se retrouvant dans le mouvement de réorganisation locale de la régulation sociale dans les villes comportant des quartiers d'habitat social, promouvant à la fois contrôle social et intégration sociale.

En outre, le collectif du 29 Juin repose bien sur la mobilisation de « capital social » de ses membres et sur des « relations sociales horizontales » de confiance entre habitants, même si l'on retrouve aussi des relations de dépendance envers les institutions traditionnelles, telles que la Mairie, comme nous allons le voir à présent. Au reste, si ce collectif souhaite faire part de ses revendications aux pouvoirs publics, il se retrouve davantage dans la définition d'une instance de « participation mêlée »<sup>110</sup>.

### *Section 3 : Une instance de participation mobilisée par l'exécutif communal.*

Le collectif du 29 Juin est donc accompagné, et de ce fait forcément dépendant, de l'exécutif municipal, et premièrement à travers le rôle joué par la collaboratrice du Maire.

Ce poste pour le moins atypique témoigne de la volonté du Maire, suite notamment aux violentes échauffourées de 2007 de promouvoir un lien direct mais informel avec les habitants et le cas échéant d'accompagner des mouvements citoyens. La collaboratrice elle-même assure que « le poste n'était pas vraiment calibré, quelque chose qui ne renvoie pas au cadre rigide d'une institution » avant d'affirmer que « j'ai un rôle de veille sociale et puis très clairement de rapprochement entre institutions et citoyens, ça a été clair dès le départ ».

Concernant l'appui au collectif du 29 Juin, la collaboratrice du Maire rapproche son rôle de celui « d'organisateur de communauté »<sup>111</sup>. Il s'agit ainsi d'aider les citoyens à s'organiser et à défendre leur objectifs communs, la collaboratrice insistant notamment sur son « médiatraining » des leaders du collectif : « voir avec elles comment on s'adresse à la presse, comment tu travailles ton message, quel canal de diffusion tu souhaites choisir : est-ce que tu es sur du local, du régional, du national... ». En outre, si les leaders du collectif sont déjà expérimentés<sup>112</sup>, il s'agit aussi de leur apporter une aide logistique concrète pour les soulager de ces tâches.

De plus, il faut noter que le terme d'organisateur de communauté ressort aussi des lectures d'auteurs tels que Saul Alinsky, et de conversations avec des universitaires tels qu'Anne Wyvekens ou Jacques

---

<sup>110</sup>À savoir des « instances moins formatées, le rôle de chacun ou l'initiateur des actions n'étant pas précisément prescrit » - Voir Partie I, Chapitre I.

<sup>111</sup>Voir la définition – Partie I, Chapitre I.

<sup>112</sup>Voir la description du profil des membres du collectif – Partie II, Chapitre II, Section 1.

Donzelot, que la collaboratrice du Maire, originaire de Villiers-le-Bel a pu avoir. En outre, ce terme ressort encore de son expérience passée de directrice de centre social, qu'elle considère comme un très bon outil d'organisation des communautés, « pertinent pour porter les préoccupations, les revendications des habitants. Très clairement, je ne vivais pas le centre social autrement que comme un outil politique aux mains des habitants ».

Par ailleurs, une membre fondateur du collectif remarque que celui-ci est « peut être dépendant logistiquement envers la ville », une autre ajoutant « sur les réservations de salle ou de matériel par exemple » avant de rappeler que « nous n'avons pas besoin de tellement de moyens non plus de toute façon ». De plus, le collectif n'étant pas monté en association, il ne peut toucher de subventions, cependant une membre du collectif signale que « la mairie a prévu une ligne budgétaire pour des actions impromptues, pour qu'ils puissent avoir des moyens si les habitants en ont besoin pour financer un pot, ou la rémunération d'un intervenant ».

Enfin, il est nécessaire de noter qu'une des membres du collectif est aussi conseillère municipale de la ville et que le collectif a observé une trêve « électorale » de ses activités, durant la période des élections présidentielles et législatives de 2012. Une membre déclare ainsi que « la décision a été prise de la part du collectif pour éviter toute tentative de récupération, et de son côté le Maire veut être très très prudent ». Au reste, les membres du collectif revendiquent ouvertement leur indépendance d'idées et d'actions, l'une d'entre elles rappelant que des actions du collectif peuvent être décidées sans l'accord de la mairie, tandis qu'une autre certifie que « nous, collectif, on est apolitique, on n'est pas là pour faire de la politique, ça ne nous intéresse pas, ce qui nous motive ce n'est pas la couleur politique de la mairie, c'est plutôt que la mairie se bouge pour que l'on vive mieux à Villiers-le-Bel ».

Néanmoins, une membre rappelle que « la mairie y trouve logiquement son compte », une autre rapportant que « de toute façon, la mairie épouse forcément les valeurs que l'on défend : de vivre ensemble, d'engagement citoyen... ».

Une instance de participation coproductive peut en effet, comme nous l'avons vu apporter une plus grande légitimité à l'action publique engagée localement<sup>113</sup>. De surcroît, il apparaît clairement que le collectif du 29 Juin comme l'exécutif local partagent certains objectifs, au premier rang desquels le développement d'un vivre ensemble à l'échelle de la ville toute entière.

Ainsi, comme nous l'avons exposé, le collectif souhaite lutter contre les conflits inter-quartiers et

---

<sup>113</sup>Voir Partie I, Chapitre II, Section 3.

réfléchit donc systématiquement à la symbolique des actions qu'il entreprend pour favoriser chez les habitants le sentiment d'appartenance à la ville dans son ensemble. Il s'agit par exemple de prendre soin de faire passer une marche contre la violence dans différents quartiers de la ville ou de changer les salles pour les rencontres ou réunions du collectif.

Il est alors primordial de noter que ces conflits inter-quartiers sont encouragés par le découpage territorial de la ville que nous avons déjà évoqué, mais est aussi la résultante d'erreurs politiques passées que l'exécutif actuel tente de corriger. L'exécutif local de Villiers-le-Bel étant de la même tendance politique depuis la construction de ces immeubles et quartiers d'habitat social dans les années 50. Un article du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) appuie ainsi le constat que « la construction de ces derniers a été effectuée sans véritable vision d'ensemble et la gestion, quartier par quartier, qui avait été menée jusqu'à présent n'a pas facilité leur rapprochement »<sup>114</sup>.

En outre, le soutien de la ville aux actions du collectif du 29 Juin doit donc se lire dans le cadre de sa volonté actuelle de développer un sentiment de vivre ensemble à l'échelle de la ville toute entière, à travers la politique de rénovation de ses quartiers. L'article du FFSU relaie ainsi que « conscient de gérer des quartiers plutôt qu'une ville et des tensions engendrées par cette division parmi les habitants, la municipalité de Villiers a engagé une grande rénovation urbaine ».

Au reste, l'accompagnement de la mairie doit aussi se comprendre comme nous l'avons vu par une volonté de mobiliser la participation des habitants dans le cadre de la réorganisation locale de la régulation sociale face aux insuffisances des instances traditionnelles du contrôle social et de l'intégration sociale. Ainsi, le Maire souhaite-t-il aussi favoriser « l'empowerment » des habitants, la collaboratrice du Maire affirmant que « pour lui, il m'a dit que ça va dans le bon sens, ça permet aux habitants de récupérer leur place, on est vraiment dans l'empowerment là », avant d'ajouter « une place que nous, mairie, visiblement on n'arrive pas à leur donner, et par exemple, le collectif arrive à obtenir des réponses de la Police Judiciaire, tandis que nous mairie, on ne nous communique quasiment rien ». De plus, nous constaterons plus tard les multiples apports de cette participation coproductive des habitants<sup>115</sup>.

Pour finir, face aux risques et réticences que nous avons évoqués en première partie concernant une participation coproductive en matière de sécurité publique, il semble donc bien que ce collectif du 29 Juin s'inscrive à travers son objectif de « lutte contre toutes formes de violences » et non de simple traitement situationnel de la délinquance, et à travers sa logique d'action coproductive avec

---

<sup>114</sup>Voir l'article du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, concernant la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Villiers-le-Bel: <http://www.ffsu.org/index.php?id=32154>.

<sup>115</sup>Voir Partie III, Chapitre I, Section 2.

les institutions publiques, dans une volonté de seul service de l'intérêt général.

Nous allons à présent tenter d'expliquer l'existence du collectif du 29 Juin au regard du constat de départ développé en première partie concernant les rapports sociaux de sexe au sein des quartiers d'habitat social, en remarquant que ce collectif regroupe avant tout des mères de famille, alors même qu'il est ouvert à tous et que l'entre-soi féminin n'est pas directement recherché.

## Chapitre II : Des rapports sociaux de sexe locaux influant sur la composition du collectif du 29 Juin :

### *Section 1 : Une présence quasi-exclusive de mères de famille.*

Il est donc constaté que les leaders du collectif du 29 Juin sont exclusivement des femmes et comme nous allons le voir à présent, il s'agit surtout de femmes ayant une activité professionnelle ou associative dans le champ du social, médical ou encore de l'éducation. Or, ces secteurs d'activité réunissent en France principalement des femmes.

Cette sur-représentation de femmes, venant en outre de secteurs traditionnellement féminins, influe donc semble-t-il sur la décision des hommes de rejoindre ce collectif, ce d'autant plus dans le contexte spécifique des rapports sociaux de sexe que l'on retrouve dans les quartiers d'habitat social<sup>116</sup>. Les hommes et notamment les pères de famille peuvent éventuellement penser que ce collectif serait implicitement réservé aux femmes et mères de famille notamment au vu des façons d'agir de ses membres, sur lesquelles nous reviendrons plus tard<sup>117</sup>.

De plus, les membres du collectif reconnaissent que le fait de rejoindre ce collectif « ne doit pas être évident, pas facile » pour un homme, pouvant même être « intimidant ».

Les deux leaders principales du collectif sont donc respectivement une présidente d'association œuvrant pour les femmes en grande difficulté et une directrice artistique de compagnie de théâtre locale.

L'association, implantée à Villiers-le-Bel depuis une trentaine d'années tente ainsi de favoriser l'insertion des femmes et de lutter contre les violences leurs étant faites, mais aussi, pour les primo-arrivantes, de permettre l'apprentissage du français et des droits et devoirs de la République.

La compagnie de théâtre, elle-aussi implantée à Villiers-le-Bel depuis longtemps et en « résidence de création » depuis près de dix ans, réalise des créations artistiques et actions culturelles en lien étroit avec les habitants et notamment la jeunesse beauvillésoise.

Ces deux membres fondateurs, aux caractères différents mais complémentaires, sont donc les grandes figures du collectif. Fortes d'une grande expérience professionnelle et associative, elles ont donc développé un capital social local important, notamment avec les institutions.

Par ailleurs, le « noyau dur » du collectif est aussi composé de femmes un peu moins investies telles

---

<sup>116</sup>Voir Partie I, Chapitre IV.

<sup>117</sup>Voir Partie II, Chapitre II, Section 3.

qu'une formatrice en « médiation par les pairs » en milieu scolaire, une gardienne d'immeuble devenue conseillère municipale, une infirmière en centre de gérontologie ou encore une agent en milieu hospitalier membre d'une association d'amitié franco-ivoirienne. De plus, une ancienne institutrice et une ancienne femme de ménage, aujourd'hui retraitées font aussi parti du collectif.

De surcroît, chaque membre actif se spécialise plus ou moins sur un domaine d'actions du collectif<sup>118</sup>. Si toutes n'ont évidemment pas les mêmes références ou opinions personnelles, elles se sont donc mis d'accord sur les quatre grands axes de travail que nous avons évoqués. Au demeurant, d'autres personnes rejoignent les actions ou soutiennent le collectif de manière ponctuelle, sans vouloir notamment assister aux réunions.

De manière plus singulière, il faut noter que l'on retrouve aussi au sein des membres fondateurs une mère de famille s'étant maintes fois fait reprocher par les habitants que ses enfants étaient inscrits dans des trajectoires délinquantes. La collaboratrice du Maire rapportant alors ses propos « ce n'est pas parce que j'ai des problèmes dans ma cellule familiale que je ne peux pas dénoncer ce qui se passe sur la ville. J'espère qu'en me voyant, mes enfants se diront que c'est pas bien ce qu'ils font ». Enfin, il faut remarquer qu'un père de famille est membre du collectif. Cet ancien informaticien dans son pays d'origine, n'ayant pas trouvé de travail une fois arrivé en France, s'est investi pleinement dans l'éducation de ses enfants, sa femme exerçant une activité professionnelle. La collaboratrice du Maire assure par ailleurs « qu'il a créé un autre collectif informel, de locataires logeant dans un quartier très dégradé de la ville et se battant avec le bailleur social pour une régularisation des charges ».

Il apparaît alors intéressant de rapprocher le profil de ce père de famille avec la typologie établie par Pascale Jamouille sur les figures paternelles dans les quartiers d'habitat social<sup>119</sup>. L'hypothèse peut ainsi être faite que cet homme se rapproche de la première figure paternelle que nous avons évoqué<sup>120</sup>.

Au reste, ce rapprochement avec la typologie de Pascale Jamouille peut être utile pour comprendre la présence quasi-exclusive de mères de famille dans ce collectif, comme nous allons le voir à présent.

---

<sup>118</sup>Voir les différentes actions du collectif – Partie III, Chapitre I, Section 1.

<sup>119</sup>Voir - JAMOUILLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

<sup>120</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4, à savoir « *celle de pères qui ont réussi à adopter les codes de la paternité contemporaine, et/ou du pays d'accueil...faisant preuve de proximité relationnelle, d'affection affichée et de capacités de dialogue et de négociations... des pères à l'estime de soi et au couple solide...* ».

## *Section 2 : Une composition du collectif s'expliquant par la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social.*

De fait, les membres du collectif du 29 Juin se posent souvent la question « mais ils sont où les papas ? », une membre fondatrice évoquant notamment « je me rappelle lors d'une marche, je me vois interpeler les papas en leur disant « mais vous êtes où ? Pourquoi y a que nous, les femmes, dans la rue ? » ». La plupart des membres ont d'ailleurs du mal à se l'expliquer ou ne se l'explique pas.

Toutefois, la collaboratrice du Maire note que des pères de famille se sont investis dans certaines actions du collectif, prenant le rôle de « petites mains » notamment à l'occasion d'une marche contre la violence organisée par le collectif « où ils prenaient les barrières, ils faisaient la sécurité, ils organisaient le point de ravitaillement, ils s'occupaient des petits jeunes qui ne voulaient pas rentrer dans la manifestation ». Selon elle, les pères investis préféreraient donc « fonctionner sur un mode « on vous aide » plutôt que de se dire « nous aussi on intervient au premier plan, on a notre mot à dire ».

Il semble alors intéressant de rappeler le contexte local de Villiers-le-Bel, marqué comme nous l'avons vu par un fort taux de chômage et de précarité de l'emploi. Par ailleurs, on retrouve aussi dans cette ville une forte proportion de familles monoparentales, avec un taux de monoparentalité local de 22,5%, dont 19,6% de femmes seules avec enfant(s), soit des pourcentages près de trois fois supérieur au niveau national<sup>121</sup>.

Il apparaît alors que cette quasi-absence des pères de famille au sein du collectif du 29 Juin puisse en partie s'expliquer par le phénomène de « dépaternalisation » relative dans les quartiers d'habitat social, que nous évoquions en première partie.

Effectivement, il est tout à fait probable que certains pères de famille beauvillésois se rapprochent des deux autres figures paternelles évoquées par Pascale Jamouille dans son ouvrage Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires<sup>122</sup>.

Certains pères reproduisent donc très certainement une attitude distante et autoritariste à l'égard de leurs enfants, cette attitude socialisant à la violence et pouvant être perçue comme illégitime par les

---

<sup>121</sup> Voir le dossier statistique complet de la commune, produit par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=com-95680> .

<sup>122</sup> Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4.

enfants dans le contexte actuel, d'autant plus si ces pères se trouvent confrontés à une situation économique et professionnelle difficile.

Une des membres fondateurs du collectif du 29 Juin fait notamment part de ses discussions avec certains maris sur l'éducation en mentionnant qu' « il y a beaucoup à dire. Par exemple, sur la valeur du châtiment physique. Certains nous disent : « moi je les tape, vous ,vous ne le comprenez pas mais...». Donc il y a un porte-à-faux entre ce qui est défendu au niveau de l'éducation dans la société actuelle et par les institutions françaises et ce qui est défendu dans ces familles ».

D'autres pères peuvent aussi se dés-impliquer de l'éducation de leurs enfants, suite à une situation professionnelle compliquée, à une rupture conjugale, et/ou une dépression ou enfin par reproduction de leur propre enfance. Ils sont alors généralement infantilisés par leur femme ou ex-femme et deviennent aussi illégitimes dans leur rôle de père aux yeux de leurs enfants.

Une autre membre du collectif assure ainsi que pour « certains pères ça doit être difficile à vivre, d'avoir une autorité s'ils veulent l'exercer et qu'ils ne savent pas trop comment l'exercer ou alors qui est contestée ».

En outre, une membre fondateur du collectif revient longuement sur ce point en témoignant que « une spécificité de Villiers-le-Bel, c'est qu'il y a des familles où on a toujours vu papa en train de chercher du boulot, ou ne pas travailler. Donc, ce père, quelle emprise tu veux qu'il ait sur son fils?... La fonction de père en elle-même, pour le monde en général ça représente l'autorité, ça représente celui qui nourrit sa famille, celui qui assume sa famille...Moi, j'ai toujours vu mon père se lever le matin, aller travailler pour nous nourrir. Et quand tu n'as pas ça, tu es diminué !!...Vis-à-vis de ton gamin, il te dit :« bah voilà, je me démerde pour avoir ce que j'ai, toi tu ne me donnes pas ce dont j'ai besoin. Donc tu n'as rien à me dire ». Et ça, on le voit régulièrement...

Ces hommes- là ils se retirent, ils se retirent parce qu'il y a la honte, et aussi peut-être le fait de pas parler la langue française. Tu vois, c'est plein de petits facteurs comme ça qui sont là et qui détruisent une famille ».

Cette dépaternalisation relative entraînant donc notamment des relations pères-fils houleuses à même d'encourager les prises de risques, les trajectoires délinquantes et la pratique d'un fort contrôle social sexué sur les jeunes femmes des quartiers d'habitat social.

En outre, cet effacement relatif des pères entraîne en retour une sur-valorisation du statut maternel, ce qui l'a aussi peut expliquer la présence quasi-exclusive de mères de famille dans le collectif du 29 Juin.

### *Section 3 : Un statut maternel sur-valorisé comme conséquence de la dépaternalisation légitimant les membres du collectif.*

Le contexte local de Villiers-le-Bel est donc marqué par une sur-représentation des foyers monoparentales matricentrés. Les femmes seules avec enfant(s) sont en outre généralement prioritaires dans l'attribution de logements sociaux, étant donné leurs conditions d'existence ou ressources financières. Ces ménages se retrouvent à fortiori bien présents dans les quartiers d'habitat social.

Au reste, le sociologue Hugues Lagrange constate que dans certains de ces ménages, les liens des jeunes hommes ou garçons « avec la mère, renforcés par la relégation sociale des pères, sont inconsciemment surinvestis »<sup>123</sup>, tandis que Didier Lapeyronnie estime que « la sur-protection et la proximité maternelles compensent l'autoritarisme ou la distance paternels » ou encore que « la figure maternelle est survalorisée et fait l'objet d'un respect omniprésent »<sup>124</sup>.

Les mères de famille membres du collectif du 29 Juin sont ainsi respectées dans leurs actions auprès des jeunes hommes ou garçons des quartiers d'habitat social. La collaboratrice du Maire pense en effet que ce « respect des mamans » par les jeunes renforce la légitimité du collectif du 29 Juin et ajoute que selon les jeunes hommes « il y a moins de testostérone ! – rire – elles ne sont forcément pas sur le même registre d'affrontements d'homme à homme, comme ça peut être le cas avec les pères, ou les professionnels » qu'il s'agisse du club de prévention spécialisée voire de la police.

De plus, une membre fondatrice du collectif estime qu'au regard de ces jeunes hommes « la maman c'est plus celle qui va...passer la pommade, qui va essayer d'arranger les choses...et le fait de voir les mamans dans la rue, ils se disent qu'il y a quelque chose, il y a quand même un impact qui est différent que celui du papa, je crois que ça touche tout de même ces jeunes...Et je pense que c'est important pour eux, je crois que ça manquait sur la ville, que ça manquait énormément ».

Il y aurait donc chez certains jeunes hommes ou garçons inscrits dans des trajectoires délinquantes, une interprétation de gravité de l'action des mères de famille au sein du collectif du 29 Juin.

Ce respect des actions du collectif s'explique aussi probablement par la façon d'agir et d'entrer en relation avec les jeunes hommes et garçons se retrouvant dans des trajectoires délinquantes.

Tout d'abord, il peut être noté que les membres du collectif ont justifié leur décision d'entrer dans le

---

<sup>123</sup>Voir p274 - LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.

<sup>124</sup>Voir p448 et 558 - LAPEYRONNIE Didier ; Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui ; Paris : R. Laffont, impr. 2008 ; 624p.

collectif, au moins dans un premier temps, par ce qui pourrait être considéré comme leur « instinct maternel ». Une membre du collectif déclare ainsi que le « collectif a été créé suite au décès du jeune homme, en tant que maman ça me touche particulièrement, j'ai moi aussi deux enfants et ça serait inimaginable qu'un de mes enfants puisse partir comme ça du jour au lendemain. C'est la corde sensible qui m'a donné envie d'agir ». De plus, une autre membre assure que l' « on a dit qu'on était les mamans de tous les enfants, on ne veut pas savoir à qui ils sont ; s'il arrive quelque chose à un enfant de la ville, c'est comme si c'était aussi à nos enfants ».

Par ailleurs, les membres du collectif vont, malgré leur réprobation des actes de violence et de délinquance, tenter de porter un regard bienveillant à l'égard de ces jeunes, via les discours portés sur les violences institutionnelles et sociales mais aussi en assurant à plusieurs reprises à ceux-ci que « l'on a besoin d'eux, et qu'ils comptent dans la ville ». Leur interventions auprès de ces jeunes ne se fait donc pas dans l'optique de condamner un comportement.

De surcroît, la collaboratrice du Maire revient sur la réaction de jeunes hommes entrés en contact avec les membres du collectif, à l'occasion d'actions de médiation de celui-ci : « ils se disent que c'est drôle de voir des gens aussi déterminés, limite c'est des folles quoi ! Ça les intrigue, c'est du « qu'est ce qu'elle vient me parler à 22h30 dans ma cage d'escalier, c'est quoi son problème ? », mais en même temps, visiblement elle n'est pas là pour m'embêter ». En outre, une membre fondateur du collectif rappelle que « je crois qu'il fallait aussi qu'on fasse voir à cette jeunesse qui est dans la rue que nous adultes, malgré qu'on n'a pas toujours été à hauteur de ce qu'ils attendaient de nous, maintenant on a envie de les écouter, d'entendre leurs revendications, leur mal-être, et comment on peut avancer ensemble ».

D'autre part, Villiers-le-Bel est marquée par une forte diversité culturelle, une large proportion de la population beauvillésoise étant issue de vagues d'immigration récentes, en provenance notamment d'Afrique subsaharienne.

Pour les ménages primo-arrivants, les conditions d'intégration ne sont pas toujours réunies et notamment en matière de logement. En effet, certaines familles vivent dans des logements surpeuplés et/ou insalubres voire sont les victimes de « marchands de sommeil », un phénomène en extension sur la ville.

Comme nous avons pu le voir en première partie, cela pousse aussi certains jeunes à occuper davantage l'espace public, étouffant concrètement mais aussi symboliquement, dans le cas de familles monoparentales matricentrées. Dans un contexte de dépaternalisation, certains garçons et jeunes hommes issues de ces ménages matricentrés cherchent ainsi à fuir l'univers féminin du foyer

pour rechercher à l'extérieur des modèles masculins structurants<sup>125</sup>.

Tandis que la surveillance des enfants n'est pas toujours aisée, notamment dans les foyers où les fonctions de parentalité sont concentrées sur une seule personne, le contexte d'émigration peut aussi être, comme nous l'avons vu en première partie, source de malentendus culturels<sup>126</sup>.

L'un d'entre eux concerne la signification de l'espace public, davantage considéré dans certains pays d'origine comme un lieu fondamental pour l'éducation, le développement des relations sociales et le contrôle des enfants, réalisé par la communauté locale. Ce malentendu peut donc favoriser la présence sur l'espace public des enfants et adolescents, alors même que cet espace ne revêt pas une fonction aussi importante en France. Une membre du collectif révèle ainsi que « dans certains pays, on dit que c'est bien qu'un enfant soit dehors, bon ici on dit qu'ils doivent être à l'intérieur. Mais dans des conditions de logement qui ne sont pas toujours fabuleuses...Ici, dans la rue on apprend pas, sauf sous la forme de la violence, de la loi du plus fort...Et puis, aujourd'hui l'espace public est très pervers, on n'est plus dehors que pour le commerce ou le transport, mais où se construit le lien social ?...Et c'est pour ça qu'on – le collectif du 29 Juin – a dit qu'il faut qu'on soit dans l'espace public, c'est là que doivent vivre les valeurs de la République, les rencontres ».

Nous venons de tenter d'expliquer l'existence du collectif du 29 Juin dans sa dimension d'instance de participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique et dans celle d'un collectif regroupant avant tout des femmes et mères de famille.

Tentons à présent d'étudier quelle influence le collectif du 29 Juin peut avoir sur la production de cohésion sociale mais aussi sur les rapports sociaux de sexe locaux à travers ses résultats.

---

<sup>125</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4.

<sup>126</sup>Idem.

## **Partie III : L'influence du collectif du 29 Juin sur le développement de la cohésion sociale et sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.**

Le collectif du 29 Juin agit en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble à Villiers-le-Bel en développant des partenariats et coproductions avec les institutions publiques locales et en s'inscrivant ainsi comme un acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale.

En effet, ces partenariats et coproductions permettent de nombreux apports, tandis que les actions du collectif constituent un contrôle social informel et favorisent l'intégration sociale (Chapitre I).

De plus, les actions du collectif du 29 Juin ont aussi des incidences non directement recherchées sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel. Ainsi, les actions du collectif se traduisent par une réappropriation de l'espace public pour les femmes tandis que le collectif constitue un symbole d'émancipation féminine et porte un discours antagoniste du contrôle social sexué.

Enfin, les membres du collectif soutiennent aussi un retour des pères face à la dépaternalisation relative dans les quartiers d'habitat social mais aussi l'intégration sociale des jeunes hommes et comprennent l'injonction sociale du rôle de grand-frère (Chapitre II).

Au reste, l'influence des actions du collectif que nous allons exposer maintenant reste évidemment à nuancer, la présente analyse ne pouvant prendre en compte une multitude de facteurs dont je n'ai pas eu la connaissance, tant multi-factorielles sont les explications des évolutions de délinquance.

## Chapitre I : L'action du collectif du 29 Juin en faveur de la cohésion sociale à Villiers-le-Bel.

### *Section 1 : Des partenariats et coproductions avec les institutions publiques locales.*

Le collectif du 29 Juin a donc surtout réalisé et coproduit des actions en partenariat avec de multiples institutions au niveau local.

Nous ne revenons pas ici sur le partenariat très étroit développé avec la mairie de Villiers-le-Bel, à travers le rôle de la collaboratrice du Maire ou via des aides logistiques, techniques voire financières<sup>127</sup>.

Le collectif du 29 Juin a de part les axes de travail qu'il s'est fixé, tenté d'établir des partenariats avec les institutions en charge de la sécurité publique au niveau local, avec en premier lieu le commissariat de police de Villiers-le-Bel.

Suite à l'assassinat d'un jeune homme le 26 juin 2010, l'une des premières actions du collectif fut d'envoyer des lettres d'interpellations-communiqués de presse au ministère de l'intérieur, de la justice et à la mairie de Villiers-le-Bel. Ces courriers visaient à la fois à rappeler à l'État ses responsabilités en matière de sécurité publique, mais aussi à s'assurer que les habitants seraient informés des suites des enquêtes judiciaires.

Il s'agissait notamment de renvoyer le gouvernement à son propre discours de « sécurité publique comme première des libertés, et premier des services publics » et de dénoncer ainsi les manquements à cet égard, et plus largement la défaillance des services publics et les violences institutionnelles sur le territoire.

Ces courriers ont en outre contraint la procureur de la République à s'engager publiquement dans les colonnes d'un grand journal régional pour assurer que la justice ferait son travail, que telle direction de la police judiciaire était en charge de l'affaire et qu'un numéro était ouvert pour d'éventuels témoins.

La collaboratrice du Maire précisant en outre que « rien que d'entendre ça, des gens se sont dit « ah ouais, on est pas de la merde quoi ». Parce que tu sais, il y a toujours ces rumeurs qui traînent du style « ça aurait été un blanc, ça n'aurait pas été comme ça, très vite il y aurait eu des interpellations... » ».

---

<sup>127</sup>Voir Partie II, Chapitre I, Section 3.

En plus de ces courriers, les membres du collectif ont aussi interpellé les habitants restés silencieux suite à l'assassinat.

Dans un contexte particulièrement tendu, il s'agissait donc aussi d'essayer de rétablir la confiance entre habitants et avec les institutions.

Par la suite, le Maire de Villiers-le-Bel a invité quelques membres du collectif à une séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance<sup>128</sup>, en Septembre 2010. Suite à une présentation et des discussions autour du diagnostic local de sécurité (DLS), les institutions ont souhaité que les membres du collectif se fassent leurs porte-parole auprès des habitants, ce qui témoigne là encore de la vision traditionnelle portée par les institutions françaises sur la participation des habitants. Face au refus des membres du collectif, ne souhaitant représenter que la seule parole des habitants, ces mêmes membres ont décidé d'organiser une première rencontre entre les habitants et la police nationale, s'engageant à ce que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions. La collaboratrice du Maire affirme alors qu' « elles ont réussi à faire un truc que nous mairie, on essayait de monter depuis bien au moins trois ans ! ».

Les membres du collectif ont ainsi invité des habitants à une réunion sur le thème de la sécurité publique, sans préciser que des représentants de la police seraient présents. Il devait notamment être question de la sécurisation des établissements scolaires ou de précisions sur des enquêtes de police en cours, certains habitants ne comprenant pas pourquoi des individus très fortement soupçonnés n'étaient toujours pas interpellés.

La réunion qui regroupait selon la collaboratrice du Maire « près de deux cents personnes pendant plus de deux heures » a donc débuté suite à l'arrivée du commissaire et de son adjointe et à l'établissement par les membres du collectif de règles de débat. La collaboratrice du Maire témoigne ainsi qu'elles « ont dit qu'il fallait du respect des deux côtés. On demandera à la police nationale, qui pour une fois fait l'effort de venir, de ne pas nous infantiliser, et pour les habitants, de rester corrects et sérieux ». Elle rappelle ensuite qu'« il y avait quand même une quarantaine de jeunes dans la salle, et il y a eu un échange ! Enfin, plutôt un dialogue de sourds, mais apaisé, y a pas eu de noms d'oiseaux ! ». Au demeurant, une membre fondateur du collectif estime que cette première rencontre a « changé la donne », car habitants comme policiers, très sceptiques de prime abord, se sont étonnés que les membres du collectif aient réussi « à tenir une salle de plus de deux cents personnes ».

---

<sup>128</sup>Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions chargée de prévenir et de lutter contre l'insécurité sur un territoire donné, dans le cadre d'un Contrat Local de Sécurité. Ces CLSPD, qui ont pris la suite des Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance, rassemblent notamment le Préfet, le Procureur, le Commissaire de Police ou leurs représentants et sont présidés par le Maire.

Le commissaire, constatant que « ces femmes sont écoutées et respectées », a par la suite multiplié les points réguliers avec les membres du collectif et quelques autres réunions avec les habitants. Une des membres rappelant en outre qu'elles ont pu « rencontrer le directeur départemental de la police, qui a été touché par notre démarche. Maintenant on travaille bien avec la police ». Pour autant, ce partenariat dépend beaucoup des investissements personnels du commissaire ou du directeur départemental, la culture du partenariat, encore plus avec des habitants, n'étant pas très développée au sein de l'institution policière.

Le collectif du 29 Juin a de plus organisé des réunions d'information à destination des habitants, en lien avec la mairie pour mieux comprendre le fonctionnement des institutions, la collaboratrice du Maire citant une réunion visant à rappeler les différences entre police nationale et police municipale, ou encore les procédures judiciaires dans le cadre d'une enquête de police. La collaboratrice suppose alors que « les habitants ont appris à identifier les responsabilités de chacun dans la chaîne d'acteurs. Par exemple, il y avait une grande confusion entre police nationale et police municipale...De fait, ça a calmé un peu les malentendus je pense ».

Enfin, au delà du partenariat régulier avec le commissaire ou la participation au CLSPD, les membres du collectif ayant notamment participé à la rédaction d'une fiche action « espace public » du contrat local de sécurité, le collectif du 29 Juin a aussi pu développer un rôle de veille sociale et d'anticipation d'éventuelles tensions ou violences, en discutant avec les habitants et les jeunes hommes et garçons occupant l'espace public.

Néanmoins, les membres du collectif ont dû faire évoluer cette action de médiation auprès des jeunes. La collaboratrice du Maire mentionne ainsi qu'« elles venaient effectivement discuter avec eux en bas des halls...Elles avaient même distribué une série de numéros aux habitants, qui correspondait à leur portable perso, et elles recevaient des coups de fil...Et le Maire avait d'ailleurs peur pour leur sécurité, il voulait rester très prudent ».

En outre, les professionnels du club de prévention spécialisée, qui avaient déjà voulu se greffer aux actions des parents d'élèves en 2008<sup>129</sup>, ont vécu cette action du collectif comme une remise en cause de leur métier et ont dès lors eu du mal à se positionner.

Face à ces deux réserves, et alors que les membres du collectif assurent ne pas vouloir se substituer aux institutions mais développer un partenariat avec elles, le club de prévention, le coordinateur du

---

<sup>129</sup>Voir Partie II, Chapitre I, Section 1.

CLSPD et les membres du collectif ont réorganisé ensemble le fonctionnement de la médiation sociale sur Villiers-le-Bel. La collaboratrice du Maire indique ainsi que « selon la typologie du public, le profil des jeunes, c'est soit le club de prévention qui intervient seul, soit ils montent un binôme avec le coordinateur CLSPD, soit ce sont les membres du collectif qui prennent contact directement avec la famille du jeune ». Une membre du collectif évoque alors que « nous parents, on va essayer de parler avec la famille, on va proposer un café, on va les rencontrer et les soutenir...Des familles parfois déchirées, désœuvrées, et du coup des parents démunis », bien davantage que simplement « démissionnaires »<sup>130</sup>.

Au reste, à l'occasion de ces actions de médiation notamment, les membres du collectif du 29 Juin ont donc occupé l'espace public beauvillésois et ont de plus incité les habitants à occuper les halls d'immeubles et les lieux d'affrontements entre jeunes hommes et garçons des différents quartiers. Cependant, cela s'est traduit par un certain déplacement des violences dans les transports en commun.

Dès lors, les membres du collectif se sont appropriés le thème de la sécurité dans les transports, mais ont aussi, en accord avec leur objectif de lutter contre toutes les formes de violence, dénoncé l'insuffisance de l'offre de transports en commun sur la ville.

En effet, comme nous avons pu le voir<sup>131</sup>, alors que les transports en commun vers les bassins d'emplois manquent, l'offre de transports à l'intérieur de la ville reste elle aussi insuffisante. En sus des incivilités commises à bord des bus, les usagers déplorent le nombre restreint de bus, puisque si quatre lignes sont présentes sur Villiers-le-Bel, seule la ligne 268 dessert l'ensemble de la ville. Cela se traduit par un engorgement fréquent des bus, et ce dès la prise de service, mais aussi par des retards voire des annulations.

Suite à des communiqués de presse et articles de journaux dénonçant cette situation, quelques membres du collectif ont pu rencontrer des représentants de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organisme exploitant sur Villiers-le-Bel, ainsi que les chauffeurs de bus « en détresse » selon leurs termes, face à leurs mauvaises conditions de travail (incivilités, fraudes, bus bondés et du coup agressivité des passagers...).

De plus, les membres du collectif ont aussi recueilli la parole des habitants-usagers à l'occasion de réunions publiques ou par e-mails et on établit des comptages, avant de participer à des réunions de comités techniques du Syndicat des Transports d'Île de France (STIF), autorité organisatrice des

---

<sup>130</sup>Voir en outre les constats sur la dépaternalisation relative - Partie I, Chapitre IV, Section 4 et Partie II, Chapitre II, Section 2 et 3.

<sup>131</sup>Voir le contexte local – Partie II, Chapitre I, Section 1 ; et les violences institutionnelles – Partie II, Chapitre I, Section 2.

transports sur ce territoire.

De surcroît, une des membres du collectif, par ailleurs conseillère municipale déléguée au Comité Environnement, a en outre participé à la commission communale d'accessibilité et notamment dans les transports publics.

Enfin, des discussions sont en cours entre le STIF, la RATP, la communauté d'agglomération de Val de France et la mairie de Villiers-le-Bel, en lien avec le collectif, pour augmenter la fréquence des bus notamment à 5 heures du matin et pour accroître le nombre de bus rallongés, dans un premier temps. À moyen terme, il s'agirait aussi dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de la mairie et face aux conflits inter-quartiers dénoncés notamment par le collectif, de développer des navettes inter-quartiers. Il est aussi question de développer la ligne de bus 270 vers Sarcelles alors que cette ville accueillera dès l'été 2013 la ligne 5 du tramway d'Île de France, la reliant à Saint-Denis.

Au demeurant, les membres du collectif tentent aussi de nouer des partenariats avec l'éducation nationale, ayant eu quelques rencontres avec des délégués de classe au sujet des violences dans les transports, en lien avec les principaux de collèges sur la ville.

Tandis que des actions avaient eu lieu en 2008 avec des parents d'élèves<sup>132</sup>, le collectif du 29 Juin essaie à présent de développer des interventions en classe au sujet des violences à l'école et dans la ville.

Les partenariats sont là encore difficile à nouer avec les écoles primaires et collèges, l'institution scolaire étant en outre souvent critiquée, et notamment pour son incapacité à favoriser réellement l'intégration sociale des élèves. Face à ces critiques, les membres du collectif souhaitent là aussi ne pas se substituer aux institutions et tente même de revaloriser cette institution, une membre du collectif déclarant par exemple « on leur dit qu'on ne va pas contester leur expertise, leur professionnalisme, qu'on a besoin d'eux, qu'ils sont importants dans la chaîne d'acteurs... ».

Quelques membres ont pu intervenir dans des classes de CM2 et souhaiteraient à présent développer ces interventions en classes de sixième, une des membres affirmant lors d'une réunion que « les sixièmes, c'est le bon public...Et puis on sait très bien que le collège, c'est le lieu où beaucoup de choses commencent à se jouer, c'est là qu'il faut qu'on parle de prévention de la violence ». Les membres du collectif prêts à s'engager dans cette action souhaiteraient ainsi échanger avec les élèves sur la violence, mais aussi sur l'idée d' « effet de groupe ».

D'autre part, le collectif du 29 Juin souhaite soutenir le Conseil Municipal Jeunes de la ville, mis en

---

<sup>132</sup>Voir Partie II, Chapitre I, Section 1.

place en 2011 et 2012, et qui regroupe 34 collégien-ne-s, la parité étant respectée. Une membre du collectif estimant effectivement qu'il s'agit d'une « initiative fondamentale pour développer l'engagement citoyen voire politique de la jeunesse beauvillésoise ».

Par ailleurs, le collectif du 29 Juin a aussi organisé une rencontre avec l'équipe des sapeurs-pompiers intervenant sur Villiers-le-Bel, suite aux caillassages de ceux-ci lors d'interventions. Une membre du collectif signale ainsi qu'« il fallait qu'on comprenne comment on peut caillasser un métier qui représente le sauvetage...Donc pareil, il y avait beaucoup de jeunes présents et ça c'est bien passé...Il y a aussi des jeunes pompiers qui vivent à Villiers-le-Bel qui ont témoigné ».

Suite à cette rencontre, les membres du collectif assurent qu'il y a à présent davantage de respect envers les pompiers, ceux-ci ayant d'ailleurs décidé pour la deuxième année consécutive de réaliser des journées portes-ouvertes.

En outre, le commandant des pompiers ou le directeur départemental des sapeurs-pompiers du Val d'Oise participent quelquefois aux points réguliers du collectif avec le commissaire de police. Pour autant, ce partenariat dépend là encore de l'engagement personnel du commandant ou du directeur départemental, une membre du collectif témoignant au sujet des journées portes-ouvertes que « ça n'a pas été facile pour le commandant, parce que sa hiérarchie ne voulait pas ».

Au demeurant, la difficulté d'établir un partenariat se retrouve particulièrement avec la Justice, la collaboratrice du Maire affirmant « qu'il y a quelques contacts discrets avec un procureur adjoint » tandis qu'une membre du collectif assure que « c'est la seule institution qu'on a pas vraiment rencontré, mais là ça commence à bouger », avant d'ajouter « il le faut parce qu'on a besoin de réponses, par exemple, les gens ne comprennent pas pourquoi aujourd'hui les assassins du jeune homme ne sont pas encore arrêtés, il faut leur expliquer comment la justice fonctionne très concrètement ».

Toutefois, ce contact difficile avec la Justice peut s'expliquer là encore par une culture partenariale peu développée, mais aussi par l'impératif d'indépendance de cette institution.

Suite à cette présentation des différents partenariats et coproductions établis avec différentes institutions publiques présentes au niveau local, nous allons nous intéresser aux apports concrets de ceux-ci.

## *Section 2 : Les multiples apports des actions partenariales du collectif du 29 Juin.*

En lien avec les apports possibles d'une instance de participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique que nous avons présentés en première partie<sup>133</sup>, nous allons donc maintenant étudier les apports suscités par l'action du collectif du 29 Juin.

Cette instance de participation coproductive a tout d'abord permis de renforcer les logiques partenariales, dans un champ de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance encore marqué par de forts cloisonnements institutionnels.

La collaboratrice du Maire estime alors que « c'était le chaînon manquant, je pense qu'elles ont pris une place qui est vraiment primordiale, ça donne de la cohérence à pas mal de choses ». Au demeurant, étant donné le contexte local, notamment de réorganisation locale de la régulation sociale et de défaillance des instances traditionnelles de contrôle social et d'intégration sociale, « les institutions, les professionnels ont été prêts à accueillir cette démarche des habitants, même si ce n'était pas évident...Je pense que l'action du collectif est arrivée au bon moment ». Il s'agissait en effet de tenter de restaurer la confiance entre institutions et avec les habitants, suite à un nouveau drame à Villiers-le-Bel.

Par ailleurs, un membre fondateur du collectif estime qu'« en fin de compte, les institutions n'ont même pas été réfractaires, elles acceptent de te rencontrer, c'est ça qui est étonnant...D'ailleurs la mairie nous dit souvent qu'on arrive à pousser des portes que eux n'arrivent pas à ouvrir...Mais elles – les institutions locales - savent qu'on vit dans une ville où certaines choses ne vont pas, et nous on veut juste améliorer le vivre ensemble, essayer de restaurer la confiance, la cohésion entre les gens ».

En outre, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les membres du collectif ne souhaitent pas se substituer aux compétences des institutions mais bien se positionner comme partenaires. Un membre du collectif déclare ainsi que l'« on essaie de travailler entre habitants et avec les professionnels, parce qu'on en a besoin, les institutions c'est la base...On a juste l'obligation de leur demander de prendre leurs responsabilités », tandis qu'une autre constate que « les silences peuvent alimenter les rumeurs, les malentendus, donc nous devons travailler avec les institutions, parler avec elles...Avant, je me disais, mais pourquoi les élus ne le font pas ? Mais en fait, c'est un travail complémentaire ».

De surcroît, comme nous avons pu le voir, si cette volonté d'un partenariat renforcé et plus opérant

---

<sup>133</sup>Voir Partie I, Chapitre II, Section 3 – apports possibles d'une participation coproductive.

est partagé par certains professionnels s'investissant personnellement, cette démarche va à l'encontre de logiques et cultures professionnelles. Effectivement, cette démarche de participation coproductive des habitants constitue une remise en question des façons de travailler des professionnels et n'est donc pas forcément bien accueillie par les services techniques et opérationnels. La collaboratrice du Maire rapporte ainsi que « souvent les collègues de service me disent « vous nous parlez du collectif comme si avant elles, on n'avait rien, c'est frustrant » », faisant notamment référence aux conseils de quartier mis en place dans les maisons de quartier et au tissu associatif dynamique de la ville.

Pour autant, les pratiques professionnelles ont pu éventuellement évoluer suite notamment à la mise en place d'une formation pour les agents de la ville, et notamment ceux du champ socio-culturel, de la médiation et du développement social local, concernant l'accompagnement des « pratiques informelles ». La collaboratrice du Maire assume ainsi que suite à l'expérience avec le collectif du 29 Juin, « on a voulu décliner ça à toutes les sauces...Moi, je vois, dans nos structures de proximité, les animateurs ne sortaient pas beaucoup, et maintenant on essaie de développer l'idée de l'« aller vers », d'un vrai « aller vers », en étant beaucoup dans la rue, il faut l'occuper parce que c'est là que les choses se passent, aussi bien le lien social que les problèmes ».

De plus, les membres du collectif apportant une expertise d'usage et de terrain aux techniciens, notamment dans le cadre du CLSPD ou des réunions techniques avec le STIF, elles estiment participer à une plus grande efficacité du service public rendu. Tandis qu'une membre fondateur est reconnaissante à l'égard de certaines institutions considérant que « c'est un grand pas pour eux, ça ne doit pas être facile à gérer », plusieurs membres assurent « leur apporter la réalité du terrain, de la vie des gens. Ce sont des bureaucrates, des gens qui ne viennent pas forcément sur le terrain ou qui ne voient qu'une partie de la réalité ».

De surcroît, l'action du collectif a permis un rapprochement entre les institutions et les habitants, et notamment à travers les rencontres avec les représentants de la police nationale ou encore des pompiers, alors même que les rapports entre la police et la population sont généralement considérés comme mauvais, voire exécrables avec une partie de la jeunesse. Toute proportion gardée, il peut ici être fait un parallèle avec les séances dites « beat meetings » mises en place dans le cadre des expériences de community policing développées outre-Manche ou bien outre-Atlantique.

En outre, ce rapprochement a pu éventuellement permettre une plus grande redevabilité du service public de sécurité à l'attention des habitants, et simultanément, un plus grand partage des responsabilités avec ceux-ci.

De plus, les membres du collectif du 29 Juin insistent souvent sur les conséquences néfastes de

l'ignorance dans un contexte où une partie de la population vit dans la peur. Elles dénoncent ainsi le poids du silence et des rumeurs à la fois chez les habitants et les institutions, et souhaitent donc notamment favoriser chez les habitants la compréhension du fonctionnement des institutions. En effet, tandis que la collaboratrice du Maire espère que grâce aux réunions d'information du collectif « les habitants ont appris à identifier les responsabilités de chacun », une membre fondateur insiste sur l'idée que « nous quand on rencontre une nouvelle institution on leur dit qu'on veut savoir comment elle fonctionne...Et en donnant des informations aux habitants, je suis sûr que ça calme les choses parce que les gens savent ! Ils savent que c'est en cours, qu'ils ne sont pas oubliés, que ça viendra...».

En sus de ces réunions d'information avec les institutions, les membres du collectif ont aussi réalisé quelques débats entre habitants sur différents sujets, souvent liés à l'éducation des enfants. Le collectif du 29 Juin a ainsi invité des intervenants extérieurs pour porter avec les habitants une réflexion sur la situation de la ville. Une membre fondateur du collectif assure par ailleurs que selon elle « la population est en demande, moi je vois les réunions où il y avait beaucoup de mamans...Tu sens que les gens ont besoin de savoir...». De plus, elle constate que ce besoin de réflexion et ces interrogations sont aussi partagées par les membres du collectif, en témoignant que l'« on veut savoir ce qu'on a loupé parce que le monde associatif est important sur la ville, et on a une équipe municipale tout de même assez présente...C'est pour ça que je dis que Villiers-le-Bel ne mérite pas sa réputation, et ça me fait mal parce qu'en plus les premiers à en subir les conséquences ce sont nos jeunes quoi ! ».

Enfin, il peut être noté que l'action du collectif du 29 Juin a probablement permis de renforcer le tissu associatif déjà dynamique de la ville. En effet, tandis que certains membres du collectif sont issus du monde associatif, le collectif fait appel à d'autres associations lors de ses actions et mobilisations et fédère ainsi davantage ce tissu. La collaboratrice du Maire considère en outre que le collectif « a mis en lumière, a rendu visible les actions de gens qui faisaient des choses depuis des années mais sans communiquer beaucoup dessus...Ça permet aussi de redonner un peu de fierté avec ce côté « on bouge sur cette ville » ».

Au delà de ces apports liés aux partenariats développés avec les institutions, il s'agit à présent d'étudier quels autres apports et quelle influence sur la production de cohésion sociale, cet acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale a pu avoir.

### *Section 3 : Le collectif du 29 Juin comme acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale.*

Le collectif du 29 Juin étant une instance de participation coproductive, il apparaît selon l'échelle de la participation des citoyens de Sherry Arnstein que le niveau coproductif permet un certain « empowerment » des participants et bénéficiaires de la participation.

Ainsi, concernant les membres du collectif, il semble que leur engagement leur ait permis d'acquérir des connaissances, de rencontrer de nombreuses personnes et professionnels ou encore de développer un sentiment d'utilité sociale.

Une membre fondateur assure ainsi que sa participation au collectif lui a permis de se sentir davantage utile, de relativiser ses soucis, elle témoigne aussi que « c'est un enrichissement, ça permet de connaître de nouvelles personnes, et puis il y a des trucs que je ne savais pas que ça existait avant de m'engager dans le collectif...Ça a changé ma vision de plein de choses ».

Une autre membre insiste sur le caractère intégrateur de cet engagement « je suis contente de trouver dans ce collectif un endroit d'accueil ou on peut parler...Ça crée du lien et ça me permet d'être mieux intégrée dans ma ville, de mieux la connaître ».

Enfin, les membres du collectif reviennent aussi sur l'importance que revêt selon elles l'engagement citoyen : « on se rencontre autour d'un objet qui nous tient beaucoup à cœur, qui est la mise en valeur de la citoyenneté. Sans le collectif, je crois que je n'aurais pas su employer le mot citoyen de la même façon ». Une membre fondateur part d'ailleurs de son histoire personnelle : « avant mon engagement associatif et puis dans le collectif, je faisais ma petite vie, je ne m'occupais pas de ces problèmes, tu vois. Mais je me suis demandée : est-ce qu'être citoyen c'est juste payer ses impôts, aller voter et puis fermer ma bouche ?...Il faut que les gens d'ici comprennent que temps qu'on ne prend pas sa pleine place citoyenne, on ne sera pas grand chose ».

D'autre part, le collectif du 29 Juin apparaît bien comme un acteur de la réorganisation locale de la régulation sociale, en ce qu'il émerge comme un nouvel outil face aux insuffisances des instances traditionnelles de production de la cohésion sociale dans les quartiers d'habitat social. Une membre fondateur du collectif évoque ainsi qu'elle « découvre avec étonnement qu'on est considéré comme un baromètre de la pression des quartiers », tandis qu'une autre membre moins engagée dans le collectif estime qu' « on sent bien que l'avenir des banlieues est dans ce type d'actions...Elles sont des interprètes, des avocates et puis elles ont un langage tellement différent de celui des politiques ou des technocrates habituels. D'ailleurs je pense que certains journaux ne s'y trompent pas parce que leurs interventions sont suivies par les journalistes ».

Le collectif du 29 Juin a donc une certaine influence sur la production de cohésion sociale, celle-ci

étant une nouvelle fois entendue comme reposant sur la double nécessité d'intégration sociale et de contrôle social et se matérialisant par les processus de régulation sociale.

Au demeurant, en matière de contrôle social informel, les membres du collectif pensent que leur actions ont permis une évolution des mentalités, une participante déclarant « qu'on a un peu d'évolutions des mentalités. Avant tout les gens subissaient...Depuis que le collectif existe, je crois que ça fait réagir, j'espère que ça a fait réagir...On est interpellé par les gens, et les gens font davantage leur devoir de citoyen et c'était jusque ce qu'on demandait ».

Si cette évolution semble bien difficile à mesurer et comme nous l'avons fait remarquer, que d'autres facteurs doivent être pris en compte, il peut tout de même être pensé que les actions même du collectif, par exemple celles de médiation, participent d'un renforcement du contrôle social informel. De plus, le fait que les actions du collectif soient mobilisées par les institutions telles que la mairie de Villiers-le-Bel ou la police nationale face à leurs propres insuffisances laisse à penser que le collectif permet un plus fort contrôle social. De surcroit, la participation au CLSPD ou les rencontres entre police et population rappellent ce que l'on peut retrouver dans les expériences de « community policing ».

D'autre part, concernant l'intégration sociale, le rôle du collectif semble ici davantage symbolique à travers des discours dénonçant les violences institutionnelles et sociales et la volonté de restaurer le vivre ensemble à l'échelle de la ville, rejoignant alors la stratégie politique de la mairie via son plan de renouvellement urbain. Pour autant, l'action concrète du collectif en faveur d'une amélioration de l'offre de transports en commun sur la ville témoigne bien de cette volonté de favoriser l'intégration urbaine, économique et sociale des habitants de Villiers-le-Bel.

Au reste, l'influence du collectif en matière de cohésion sociale et de vivre ensemble pourrait peut-être se mesurer aux suites d'un accident s'étant produit le 9 Juin 2012 et qui rappelle celui du 25 Novembre 2007, à l'origine des violentes échauffourées qu'a connues la ville.

En effet, suite à ce récent accident entre une voiture de police de la Brigade Anti Criminalité (BAC) et deux jeunes hommes circulant en scooter, le collectif du 29 Juin a alors publié quatre jours plus tard un communiqué de presse intitulé « Pourquoi s'étonner que Villiers-le-Bel soit calme après l'accident ? ».

Il apparaît bien maladroit d'établir l'influence du collectif dans ce genre de situation, tandis que là encore bien d'autres facteurs sont évidemment à prendre en compte, tels qu'un contexte différent, le fait que les deux jeunes hommes aient été blessés dont un gravement mais ne soient heureusement pas décédés, ou bien encore la grande prudence des institutions et la visite du nouveau ministre de

l'Intérieur aux policiers comme au jeune homme gravement blessé.

Pour autant, l'hypothèse peut être faite que les multiples appels au calme et le fait qu'ils aient été entendus, sont aussi, en partie, le résultat des actions du collectif du 29 Juin.

Dans son communiqué de presse, le collectif apporte tout d'abord son soutien aux proches du jeune homme gravement blessé avant de critiquer une nouvelle fois les penchants sensationnalistes de certains médias, et de rappeler avec fierté l'engagement citoyen et la responsabilité des beauvillésois-e-s.

Les membres du collectif déclare en outre que « de fait, Villiers-le-Bel ne brûle pas. Tous les réseaux citoyens actifs de la ville œuvrent quotidiennement pour éviter que d'autres évènements malheureux ne fragilisent la ville...Nous, habitants et acteurs de terrain, savons trop bien que derrière ces évènements règnent la douleur et la souffrance d'habitants, de jeunes, d'enfants et de parents inquiets pour la jeunesse et l'unité d'une ville ».

De plus, fidèle à ses missions de contrôle social et de dénonciation de toutes les formes de violence, le collectif invite premièrement à s'interroger sur la pratique dangereuse du deux-roues pour ses utilisateurs comme pour les habitants, et une nouvelle fois, sur le partage de l'espace public « par tous et toutes ».

Deuxièmement, le collectif souhaite s'interroger sur le cadre des interventions de la police dans les quartiers et assure qu'il fera une nouvelle fois preuve de vigilance citoyenne quant au travail de la justice sur cet accident.

Enfin, témoignant du caractère coproductif de cette instance de participation, le collectif demande aux institutions concernées l'organisation d'une réunion du CLSPD « au début de l'été », où ces points auront été abordés.

De surcroit, au-delà des ces actions en partenariat avec les institutions, le collectif du 29 Juin a aussi participé au développement de la cohésion sociale et du vivre ensemble à l'échelle de la ville toute entière, par d'autres actions telles que des « marches contre la violence », un hommage au jeune homme assassiné le 26 Juin 2010, l'encadrement d'un concert de rap, des sit-in devant les établissements scolaires ou bien même des distributions de tracts sur le marché, aux arrêts de bus et à la gare.

Toutes ces actions sont pensées pour intensifier la confiance entre habitants et le sentiment d'appartenance à la ville au delà de ses différents quartiers, mais aussi pour permettre une réappropriation de l'espace public.

Au demeurant, nous allons voir à présent que cette réappropriation de l'espace public témoigne aussi de l'influence de l'action du collectif du 29 Juin sur les rapports sociaux de sexe locaux.

## Chapitre II : Les incidences de l'action du collectif du 29 Juin sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel.

### *Section 1 : Une réappropriation de l'espace public et un symbole d'émancipation féminine.*

Il faut d'abord signaler ici que le collectif n'a pas pour objectif manifeste d'influencer les rapports sociaux de sexe locaux et notamment le contrôle social sexué. S'il insiste notamment sur l'importance d'un partage de l'espace public par « tous et toutes », cette revendication est d'abord imaginé dans une approche intergénérationnelle.

Pour autant, il est déjà intéressant de noter que ces femmes membres du collectif se sont emparées des questions de sécurité publique, certes à leur manière en tant que professionnelles et associatives de l'éducation, du social ou du médical, mais à l'encontre du préjugé qui voudrait que ce secteur soit traditionnellement une « affaire d'hommes ».

Au demeurant, l'action du collectif a donc clairement permis une réappropriation de l'espace public par des femmes qui avaient même complètement modifié leur stratégies de déplacement.

La collaboratrice du Maire estime ainsi que suite aux actions concernant les transports en commun, et notamment près de cent cinquante réponses aux appels à témoignages des problèmes dans les transports, « beaucoup ont commencé à reprendre le bus quand les questions d'insécurité ont commencé à être un peu résolues ou qu'on en parlait moins ». Elle observe aussi que des femmes participent de nouveau aux sorties inter-générationnelles organisées par la ville et que des femmes ou des filles sont de retour dans les structures de proximité de la ville telles que les maisons de quartier qui étaient devenus des lieux confisqués par quelques jeunes hommes.

De surcroît, suite aux rencontres entre la police et la population beauvillésoise, organisées par le collectif du 29 Juin, où le thème de la sécurisation des groupes scolaires fut abordé, le déploiement de forces de police à la sortie des établissements scolaires a été décidé.

Ce déploiement, « assez impressionnant » selon la collaboratrice du Maire aurait permis selon elle de « vraiment sécuriser » ou du moins de participer à une diminution certaine du sentiment d'insécurité. Suite à ce déploiement, de plus en plus de parents, et notamment des mères de famille ont réinvesti les sorties d'établissements scolaires, tandis que la police, en négociation avec la mairie et le collectif du 29 Juin, s'est progressivement retirée.

De manière générale, la volonté partagée de lutter contre les conflits inter-quartiers et de développer un « vivre ensemble » à l'échelle de la ville toute entière, pourrait avoir permis aux habitants, et

notamment aux habitantes, de fréquenter davantage des lieux de passages ou de lien social importants tels que le marché. La collaboratrice du Maire rappelle ainsi que, tandis que « certaines femmes avaient peur de faire leur marché parce qu'il y avait des bagarres à proximité », la mairie a organisé plusieurs marches « pour faire tomber un certain nombre d'imaginaires » et lutter ainsi contre le sentiment d'insécurité.

Néanmoins, au delà de ces réappropriations de l'espace public, il semble que l'influence du collectif du 29 Juin sur les rapports sociaux de sexe locaux et notamment le contrôle social sexué, soit davantage symbolique, relevant avant tout d'un changement de discours.

Ainsi, les membres du collectif reconnaissent tout d'abord qu'un contrôle social sexué existe lorsque par exemple, comme le constate une membre fondatrice « des femmes, des jeunes femmes n'assument pas leur féminité. Elles vont s'habiller différemment juste pour ne pas être embêtées ».

De plus, elle ajoute que les jeunes hommes qu'elles rencontrent considèrent généralement que les femmes du collectif « chamboulent l'ordre des choses...ça me fait d'ailleurs bien rire que ce soit eux qui disent ça. Et puis ils nous disent : vous voulez donner trop de droits aux filles...».

De surcroît, les membres du collectif pensent donc que leur influence sur les rapports sociaux de sexe locaux est surtout symbolique ou bien « que l'impact n'est pas très visible » ou encore qu'il s'agit de toute façon « d'un travail de très longue haleine sur ce genre de sujet ». Pour autant, les différentes femmes du collectif font remarquer qu'elles sont « souvent sollicitées par les filles qui nous disent : bah heureusement que vous m'avez dit ça » ou qu'elles sont « très bien reçues par elles », ou enfin qu'elles « répondent à une attente chez elles ». En effet, les membres du collectif produisent un discours sur les rapports sociaux de sexe souvent différemment de ce qu'elles peuvent vivre ou voir au quotidien. Une membre assure ainsi que quelques jeunes filles « peuvent se sentir soutenues par le collectif par rapport au rôle masculin dominant », quant à leur droit à l'émancipation.

Toujours en lien avec le chapitre que nous avons consacré aux rapports sociaux de sexe locaux en première partie, nous allons voir à présent que l'influence du collectif se mesure aussi vis-à-vis des rapports défaillants des pères voire des grands-frères avec les jeunes hommes ou garçons exerçant un contrôle social sexué sur les filles et/ou adoptant des conduites à risques voire délinquantes.

## *Section 2 : Un soutien au retour des pères et à l'intégration sociale des jeunes hommes.*

Dans un contexte de dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social<sup>134</sup>, il faut noter que les membres du collectif ont par leurs actions et par leurs interpellations répétées des pères de famille encouragé la création d'un « collectif des pères » sur Villiers-le-Bel.

En effet, les femmes du collectif avaient plusieurs fois interpellé quelques pères de famille, notamment lors des marches contre la violence où ceux-ci prenaient le rôle de « petites mains » pour reprendre les termes de la collaboratrice du Maire<sup>135</sup>.

Ces actions et interpellations ont donc fait réfléchir et réagir certains pères de famille, qui ont d'ailleurs selon une membre fondateur du collectif du 29 Juin « eu du mal d'après ce qu'ils nous ont dit, à se remettre en cause et à monter un collectif des papas ».

Au demeurant, il est probable que l'attitude de ces pères de famille se rapproche de celle décrite par Pascale Jamouille dans son ouvrage Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en milieux précaires, à propos des pères ayant réussi à adopter les codes de la paternité contemporaine<sup>136</sup>. Il faut d'ailleurs rappeler ici la présence au sein du collectif du 29 Juin d'un père de famille ayant par ailleurs lui-même créé un collectif de locataires.

De surcroît, les femmes du collectif du 29 Juin sont fières de ce qu'elles considèrent comme une vraie réussite et elles organisent d'ailleurs des réunions avec les membres du collectif des pères pour échanger avec eux sur les méthodes d'actions.

En effet, ceux-ci ont des difficultés à se positionner et s'interrogent selon une membre sur « comment se démarquer, comment on peut parler aux jeunes, comment s'ajuster avec le club de prévention ? ».

Néanmoins, le collectif des pères encore récent a déjà entrepris des actions auprès des jeunes hommes et garçons, par la gestion sur deux quartiers différents de fêtes des voisins, l'organisation de tournois de football ou de barbecues, la collaboratrice du Maire assurant même qu' « ils participent à la journée de la femme, pour montrer que bon ça passe aussi par là ». Ces pères ont donc eux aussi entamé une réflexion sur les rapports sociaux de sexe et notamment le contrôle social sexué des jeunes hommes.

Enfin, ce collectif des pères commence à réaliser quelques rondes comme le rappelle une membre fondateur du collectif du 29 Juin : « Ils font des tournées le soir, pour les jeunes qui sont en bas des immeubles » avant de rajouter que « pour des papas, c'est plus facile pour eux de marcher la nuit ».

---

<sup>134</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4 et Partie II, Chapitre II, Section 2.

<sup>135</sup>Voir Partie II, Chapitre II, Section 2.

<sup>136</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4 et Partie II, Chapitre II, Section 1.

D'autre part, concernant à présent le rôle des grands-frères, il est intéressant de noter que le collectif du 29 Juin a réalisé un débat entre habitants au sujet du rôle de ces derniers.

Les parents et institutions font en effet parfois appel à ceux-ci, comme cela avait pu être le cas en 2008 avec l'appel à de « grands référents » jouant le rôle d'intermédiaires et tentant de résoudre les problèmes de violences scolaires et règlements de compte entre certains collégiens<sup>137</sup>.

Dans le contexte de dépaternalisation relative, un transfert d'autorité est donc réalisé sur ces grands-frères légitimés comme interlocuteurs privilégiés des garçons s'inscrivant dans des trajectoires délinquantes. Comme nous avons pu le voir<sup>138</sup>, ces grand-frères subissent donc une forte injonction sociale, ce qui renforce d'ailleurs les mécanismes de contrôle social sexué.

Or, à l'occasion de ce débat entre habitants, où comme le rapporte un membre fondateur du collectif « c'est ce jour- là où on a eu le plus de monde, le plus de jeunes notamment, on était presque trois cents », certains jeunes hommes ont fait part de leur réticence à assumer ce rôle de grand-frère.

Effectivement, comme le rappelle un membre fondateur « certains nous ont dit : « on en a marre ! Stop ! On a pas à faire le boulot de l'État, ni de la police, ni des papas ». Au reste, ces protestations ont été une véritable surprise pour les membres du collectif comme pour les institutions et les habitants présents. Un membre déclare ainsi « c'était pour nous une découverte énorme ça, en fin de compte on a bien des idées reçues, tout le monde croyait que c'était important comme rôle...Il y a eu beaucoup d'émotions ce jour- là...».

De la sorte, le collectif a participé à la re-légitimation des parents et des institutions et a compris l'injonction sociale que représente le rôle de « grand-frère » pour ces derniers.

Pour finir, par leurs dénonciations des violences institutionnelles et sociales et par leurs actions telles que celles visant à développer les transports en commun et la mobilité urbaine des habitants, le collectif du 29 Juin souhaite assurément l'intégration des habitants des quartiers d'habitat social et des jeunes hommes en particulier. Il peut dès lors en être déduit que le collectif participe indirectement à un affaiblissement du contrôle social sexué et de l'injonction à la virilité de ces jeunes hommes. En effet, ce contrôle et cette injonction sont notamment liés comme nous avons pu le voir<sup>139</sup> à leur sentiment d'exclusion sociale et territoriale.

---

<sup>137</sup>Voir Partie II, Chapitre I, Section 1.

<sup>138</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 4.

<sup>139</sup>Voir Partie I, Chapitre IV, Section 2.

## Conclusion :

Au terme de ce développement, il apparaît donc que notre première hypothèse soit confirmée.

Ainsi l'émergence du collectif du 29 Juin s'explique tout d'abord par un contexte local d'enclavements et un historique de violences et de conflits inter-quartiers débouchant le 26 Juin 2010 sur l'assassinat d'un jeune homme, élément déclencheur de la création du collectif.

En outre, si ce contexte témoigne d'une certaine anomie vis-à-vis du reste de la société, il révèle aussi une réorganisation de la régulation sociale dans les quartiers d'habitat social. Or, le collectif se constitue comme un acteur de cette réorganisation par son caractère informel et ses quatre axes de travail alliant l'exercice d'un contrôle social informel à la volonté de promotion de l'intégration sociale.

De plus, ce collectif se construit aussi grâce à son accompagnement par l'exécutif communal et notamment à travers la figure de l'organisatrice de communauté. En effet, face aux insuffisances des mécanismes de contrôle et d'intégration social modernes, l'exécutif communal mobilise donc un des acteurs de la réorganisation locale de la régulation sociale, le collectif permettant un « empowerment » relatif des habitants et apportant une légitimité supplémentaire à l'action publique communale et notamment à sa volonté de développer la cohésion sociale et/ou le vivre ensemble à l'échelle de la ville entière.

D'autre part, l'émergence du collectif dans sa composition quasi-exclusive de femmes et mères de famille s'explique par la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social, qui vient survaloriser un statut maternel clairement utilisé par les membres du collectif, ce qui facilite la légitimité de leur action auprès des jeunes hommes inscrits dans des trajectoires délinquantes et/ou exerçant un contrôle social sexué.

En outre, il semble que notre deuxième hypothèse soit elle aussi partiellement confirmée, en ce que l'influence de l'action du collectif sur le développement de la cohésion sociale et encore plus sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel semble délicate à mesurer.

En effet, de multiples facteurs n'ont pu être pris en compte dans cette analyse, tandis que l'évolution des rapports sociaux de sexe locaux ne constitue pas une volonté première et affichée du collectif du 29 Juin.

Pour autant, il est bien démontré que les membres du collectif ont agi en faveur de la cohésion sociale à Villiers-le-Bel en souhaitant rétablir le dialogue et la confiance envers les institutions, par les multiples partenariats et coproductions établies, et entre habitants à travers notamment le développement du vivre ensemble à l'échelle de la ville entière.

De surcroît, les membres du collectif s'inscrivent dans une amplification du contrôle social informel comme l'atteste leur volonté d'évolution des mentalités ou la réappropriation de l'espace public.

Au demeurant, ces membres souhaitent aussi promouvoir l'intégration sociale comme ont pu le démontrer leur dénonciation des violences institutionnelles et sociales et leur action visant au développement de la mobilité urbaine des habitants.

Enfin, il semble que l'action du collectif est bien une influence, certes légère et non directement recherchée, sur les rapports sociaux de sexe à Villiers-le-Bel. Ainsi, l'action du collectif a permis une réappropriation partielle mais réelle de l'espace public par les femmes tandis que les membres du collectif portent un changement de discours sur l'émancipation féminine. De plus, le collectif a permis la création et soutient un collectif des pères remettant en cause la dépaternalisation relative des quartiers d'habitat social. Pour finir, les membres du collectif ont apporté une compréhension que l'inter-médiation par les « grands-frères » n'était pas forcément bienvenue, tandis qu'elles veulent l'intégration sociale de jeunes hommes exerçant un contrôle social sexué alors même que celui-ci repose notamment sur leur sentiment d'exclusion sociale.

Au demeurant, s'il est indéniable que le collectif du 29 Juin souhaite et agit en faveur de l'intégration sociale des jeunes hommes inscrits dans des trajectoires délinquantes et/ou exerçant un contrôle social sexué, son action en faveur du contrôle social indirect apparaît davantage développée. Ce d'autant plus que le collectif n'a que peu de marge de manœuvre concernant la volonté d'intégration sociale, contrairement à celle de contrôle social. Effectivement, l'objectif d'intégration sociale dépend davantage de l'action des institutions et repose sur des considérations beaucoup plus générales telles que par exemple la lutte contre le chômage, l'échec scolaire, le mal-logement ou encore la ségrégation socio-spatiale, voire secondairement par une meilleure politique d'intégration des populations immigrées<sup>140</sup>.

Au reste, le sociologue Hugues Lagrange affirme bien dans son ouvrage De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues, qu'une « politique de prévention et de sécurité ne peut

---

<sup>140</sup>Avec notamment le développement d'une meilleure connaissance réciproque des facteurs culturels dans le contexte d'émigration, qui pourrait faciliter le processus d'intégration.

trouver son plein effet que dans la mesure où elle réaffirme la capacité des institutions à être les garantes de la jouissance de l'espace public pour chacun », dans une logique de contrôle social, en tentant notamment de mobiliser le contrôle informel des habitants, « et dans le même moment de créer les conditions permettant aux jeunes les plus démunis d'écrire une histoire qui leur échappe trop souvent », dans une logique d'intégration sociale.

Par ailleurs, tandis que le collectif du 29 Juin constitue en France une rare voire unique expérience de participation coproductive des habitants en matière de sécurité publique, outre-Manche et outre-Atlantique, l'organisation des communautés est bien davantage mobilisée par les institutions, dans le cadre des expériences de « community policing », pour faire face aux insuffisances des mécanismes de contrôle social formel.

Il me semble qu'il s'agit là d'une manière judicieuse de contribuer, du moins à court terme, à la prévention de la délinquance. En outre, il serait intéressant de davantage étudier la philosophie voire d'expérimenter des pratiques d'organisation des communautés<sup>141</sup> dans le contexte français.

De surcroît, l'organisation des communautés ne devrait pas et ne se limite pas au simple objectif de prévention de la délinquance et de contrôle social informel mais peut aussi viser à la défense des intérêts et droits des communautés les plus démunies ainsi qu'à leur « empowerment » et donc au développement de leur intégration sociale.

En outre, l'organisation des communautés et son objectif d'« empowerment » s'inscrit en faux avec la logique de « victimisation » qui entraîne une résignation des individus considérés dès lors dans leur simple souffrance et statut de victime.

Il s'agit là au contraire de redonner des « capacités de pouvoir »<sup>142</sup> aux victimes, Yazid Kherfi et Véronique Le Goaziou rappelant par ailleurs dans leur ouvrage Repris de justesse que victimiser « c'est oublier ou refuser que la victime peut aussi être acteur et sujet »<sup>143</sup>.

Une membre fondateur du collectif du 29 Juin aime d'ailleurs à rappeler que « si on veut vraiment être un citoyen, on ne doit pas se résigner ou continuer à subir, moi je n'aime pas être la victime, j'aime bien être acteur de ce que je suis ».

Cependant, ce combat pour l'« empowerment » par l'organisation des communautés ne doit clairement pas exonérer les institutions d'agir directement en faveur de l'intégration sociale de l'ensemble des membres de la société et notamment des plus démunis.

---

<sup>141</sup>Où « community organizing », le terme de « communauté » ne devant pas être négativement connoté comme c'est généralement le cas en France dans l'idée d'un danger communautariste, mais bien être simplement considéré comme un système social local ouvert au reste de la ville et acteur dans celle-ci, comme nous avons pu le voir – Partie I, Chapitre I.

<sup>142</sup>Voir - BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.

<sup>143</sup> Voir p162 - KHERFI Yazid et LE GOAZIOU Véronique ; Repris de justesse ; Paris : La découverte, 2003. 193p.

Ce d'autant plus qu'une action insuffisante des institutions en matière d'intégration sociale ne peut permettre de prévention de la délinquance efficace à long terme, et plus largement de véritable cohésion sociale<sup>144</sup>.

Au demeurant, s'il est constaté une absence ou une insuffisance manifeste de volonté des institutions publiques de promouvoir l'intégration sociale, tandis que celles-ci chercheraient en revanche à mobiliser le contrôle social formel et informel ainsi que la responsabilité individuelle, le sociologue Manuel Boucher semble dès lors fondé à assimiler ces agissements des institutions à une simple volonté de « contenir les nouveaux exclus de la mondialisation »<sup>145</sup>. Les institutions ne cherchant dans ce cadre « même plus à éradiquer les causes fondamentales productrices de phénomènes anti-sociaux »<sup>146</sup> puisqu'elles seraient avant tout orientées vers la seule gestion des populations considérées comme « dangereuses » ou « à risque ».

---

<sup>144</sup>Si l'on se base sur notre de définition de la cohésion sociale, reposant sur la double nécessité de contrôle et d'intégration sociale.

<sup>145</sup>Voir BOUCHET Manuel ; Turbulences, contrôle, et régulation sociale : les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires ; Paris : l'Harmattan, 2003 ; 616p.

<sup>146</sup>Idem.

## Bibliographie :

### Ouvrages sur la participation des habitants, notamment en matière de sécurité publique :

- ALINSKY Saul ; Manuel de l'animateur social ; Paris : Ed. du Seuil, 1976. 248p.
- BENNOUR Abdelmajid ; Logiques des participations citoyennes : solidarité, contestation, gestion ; Paris : L'Harmattan, 2006. 191p.
- BESNIER Martin ; La participation des habitants à faible capacité de pouvoir : expériences participatives au sein de la ville de Grenoble ; Grenoble : IEP, 2010. 127p.
- BORDET Jöelle ; Oui à une société avec les jeunes des cités ! : sortir de la spirale sécuritaire ; Ivry-sur-Seine : Éditions de l'Atelier, DL 2007. 207p.
- BOUCHET Manuel ; Turbulences, contrôle, et régulation sociale : les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires ; Paris : l'Harmattan, 2003 ; 616p.
- DONZELOT Jacques avec MEVEL Catherine et WYVEKENS Anne ; Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France ; Paris : Editions du Seuil, 2003. 362p.
- FRIEDMANN Robert R. ; Community policing : comparative perspectives and prospects ; New York : Harvester Wheatsheaf, 1992. 261p.
- GERMAIN Séverine ; Les politiques publiques locales de sécurité en France et en Italie: une comparaison des villes de Lyon, Grenoble, Bologne et Modène ; Grenoble : UPMF, 2008. 655p.
- GRAFMEYER Yves et ISAAC Joseph ; L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine ; Paris : Aubier, 1990. 377p.
- HELLY Denise ; Les limites de la notion de cohésion sociale ; *La Revue Tocqueville*, vol. 23, no 1, 2002.
- KHERFI Yazid et LE GOAZIOU Véronique ; Repris de justesse ; Paris : La découverte, 2003. 193p.
- LAGRANGE Hugues ; De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues ; Paris : Syros, 2001. 299p.
- LAGRANGE Hugues ; Demandes de sécurité : France, Europe, Etats-Unis ; Paris : Éd. Du Seuil, 2003. 109p.
- LAPEYRONNIE Didier ; Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui ; Paris : R. Laffont, impr. 2008 ; 624p.
- LE GOAZIOU Véronique et ROJZMAN Charles ; Les banlieues ; Paris : Le cavalier bleu éd. Collection « Idées reçues ». 2001. 127p.
- OBLET Thierry ; Défendre la ville : la police, l'urbanisme et les habitants ; Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 122p.

- OCQUETEAU Frédéric (dir.) ; Community policing et zero tolerance à New York et Chicago : en finir avec les mythes ; Paris : la Documentation française, 2003. 144p.
- OLIVER Willard M. ; Community policing : classical readings ; Upper Saddle River : Prentice Hall, 2000. 361p.
- ROBERT Philippe ; L'évolution des politiques de prévention et de sécurité en France depuis les années 80 ; Compte-rendu du colloque regards croisés sur la régulation des désordres, 2010.
- ROCHÉ Sébastien ; Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité ; Paris : Odile Jacob, 2002.
- ROJZMAN Charles ; Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence ; Paris : La Découverte. 2001. 292p.
- SANFOURCHE Nicolas ; La participation des habitants à la coproduction de la sécurité française et au community policing anglais ; Mémoire IEPG, 2004. 146p.
- SAUVADET Thomas ; Jeunes dangereux, jeunes en danger : comprendre les violences urbaines ; Paris : Dilecta, DL 2006. 189p.
- SKOGAN Wesley G. et HARTNETT Susan M. ; Community policing : Chicago style ; New York : Oxford University Press, 2000. 258p.
- SOTO HARDIMAN P. ; Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : s'attaquer aux racines de la violence ; Strasbourg : Council of Europe Publishing, 2004. 207p.
- WYVEKENS Anne ; La sécurité urbaine en questions ; Paris : Le passager clandestin / Cédis, 2011. 120p.

### **Ouvrages sur la question du genre :**

- AMARA Fadela ; Ni putes ni soumises ; Paris : La découverte ; 2003. 155p.
- BATTAGLIOLA-BEDOS Françoise et JACQUIER Claude ; Les femmes ou la vie en miettes : femmes au quartier, femmes au travail, femmes en famille ; 1980. 73p.
- BOURDIEU Pierre ; La domination masculine ; Paris : Ed. Du Seuil ; 2002. 168p.
- BULOT Christine et POGI Dominique ; Droit de cité pour les femmes ; Paris : Ed. De L'Atelier ; 2004. 205p.
- CHAMBON Pierre-Loïc ; La cité des femmes : analyse de la pratique féminine des espaces publics du quartier Mistral ; Mémoire IEPG, 2002. 111p.
- GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira ; Les féministes et le garçon arabe ; La Tour-d'Aigues (Vaucluse) : Éd. de l'Aube, 2004. 106p.
- HANMER Jalna ; Violence et contrôle social des femmes ; in Questions Féministes, 1; 1977.
- JAMOULLE Pascale ; Des hommes sur le fil : la construction de l'identité masculine en

milieux précaires ; Paris, La découverte, 2005. 291p.

– LAZZARONI Sarah ; Sur terrain ou sur scène : quand les filles tentent de trouver leur place - Enquête de terrain sur le Village Olympique de Grenoble ; Mémoire IEPG, 2010. 147p.

– LIEBER Marylène ; Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question ; Paris : Presses de Sciences Po, 2008. 324p.

– MORBOIS Catherine et CASALIS Marie-France ; Violences masculines à l'encontre des femmes ; Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, 1998. 22p.

– VOURC'H Catherine ; Sécu.cités femmes : l'approche différenciée par sexe est-elle pertinente en matière de sécurité urbaine ? ; Séminaire du Forum Européen pour la Sécurité Publique; Francfort, 1999.

**Communiqués de presse du collectif du 29 Juin** : voir annexes.

**Sites internet :**

– Blog du collectif du 29 Juin ; <http://collectifdu29juin.over-blog.com/>

– Forum Français de la Sécurité Urbaine ; <http://www.ffsu.org/index.php?id=32154>

– Google Maps ; <http://maps.google.fr/>

– Institut National de la Statistique et des Études Économiques – fiche de la commune de Villiers-le-Bel ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=com-95680>

– Le Parisien – articles de journaux concernant le collectif du 29 Juin : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-d-oise-95/vivre-dans-le-val-d-oise-18-06-2012-2054107.php>

– Mairie de Villiers-le-Bel ; <http://www.ville-villiers-le-bel.fr/villiers-en-images/videotheque/la-marche-du-9-octobre-2010/>

– Système d'information géographique du Secrétariat général du Comité Interministériel pour la Ville ; <http://sig.ville.gouv.fr/zone/95680>

**Photo de page de garde:**

– Blog du collectif du 29 Juin ; <http://collectifdu29juin.over-blog.com/>

## Liste des entretiens :

### **Entretiens enregistrés dans le cadre de mon enquête exploratoire :**

- Avec Céline Évita, collaboratrice du Maire de Villiers-le-Bel et organisatrice de communauté, le 23 Mars 2012.
- Avec Agathe Alibert, agent de développement local à la mairie de Fontaine, en charge de la mise en place de marches exploratoires, le 20 Avril 2012.

### **Entretiens enregistrés dans le cadre de mon enquête de terrain :**

- Présence à une réunion du collectif du 29 Juin (en présence du commissaire de police et du chef départemental des sapeurs-pompiers), le 9 Mai 2012.
- Avec Brigitte Liatard (au téléphone), membre du collectif du 29 Juin, le 14 Mai 2012.
- Avec Solange Cabit, membre fondateur du collectif du 29 Juin, le 14 Mai 2012.
- Avec Agnès Desfosses, membre fondateur du collectif du 29 Juin, le 14 Mai 2012.
- Avec Brigitte Bertrand, membre du collectif du 29 Juin, le 16 Mai 2012.

## **Table des annexes :**

**ANNEXE 1 : Grille d'entretien pour les membres du collectif du 29 Juin.**

**ANNEXE 2 : Communiqués de presse et fiche contact du collectif du 29 Juin.**

Dont : *Communiqué de presse du 29 Juin 2010.*

- *Communiqué de presse du 30 Juin 2010.*
- *Communiqué de presse du 29 Juillet 2010.*
- *Communiqué de presse suite à la réunion organisée par le collectif du 29 juin avec la RATP en Décembre 2010 à VILLIERS LE BEL.*
- *Communiqué de presse du 29 Juin 2011.*
- *Communiqué de presse du 29 Septembre 2011.*
- *Communiqué de presse du 13 Juin 2012.*
- *Fiche contact du collectif du 29 Juin.*

**ANNEXE 3 : Une échelle de la participation des habitants – Sherry R. Arnstein.**